

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2025

(Présenté lors de la séance publique du conseil municipal du 7 mars 2025)

SOMMAIRE

1. Préambule	2
2. Le cadre réglementaire du débat d'orientation budgétaire	4
3. L'Environnement économique et institutionnel de la préparation budgétaire 2025	7
3.1 La situation mondiale	
3.1.1 Un pétrole stable sur fonds de piraterie maritime	
3.1.2 Le transport maritime	
3.1.3 Un mouvement de décomposition/recomposition	
3.2 La situation Européenne	12
3.3 La situation Française	16
3.3.1 Une séquence politique inédite	
3.3.2 Les mesures du PLF 2025 affectant les collectivités locales	
4 Les évolutions intercommunales	27
4.1 Les contraintes du PLF 2025	27
4.2 Le FPIC de la CA GPS	30
4.3 Autres éléments de cadrage sur la fiscalité intercommunale	31
4.4 L'investissement au bénéfice de Villabé.	35
4.5 Le tissu économique	37
Rappel des principes budgétaires	40
5 La situation financière de notre ville	40
6.1 Les tendances globales et le respect des grands équilibres	
6.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)	
6.3 Les conséquences sur l'épargne nette	
6.4 La structure de la dette	
6.5 La stratégie de gestion de la dette	
7 Les orientations financières du budget 2025	53
8 Les orientations budgétaires 2025	58
8.1 Les principes directeurs	
8.1.1 Les orientations envisagées tout au long du mandat	
8.1.2 Les orientations envisagées en 2025	
8.2 Les perspectives d'investissement 2025	
8.3 Les grandes masses budgétaires 2025	
Conclusion	69

Préambule

Ce rapport d'orientations budgétaires 2025 doit nous inviter à un large débat au sein de notre assemblée. Ce débat est un peu aux élus ce que la liste du père Noël est aux enfants : un inventaire complet de leurs envies, dressé avec l'espoir de tout pouvoir obtenir... en sachant bien que ce ne sera pas le cas « On ne pourra pas tout faire, il ne faut pas se leurrer ».

Mais comme dans toute liste, il y a des souhaits prioritaires dont l'aboutissement est certain. Ce sera le cas de la réhabilitation de la grange du centre de loisirs, du gymnase Paul Poisson, de notre salle culturelle La Villa et de la rénovation/ agrandissement de l'école Ariane.

Nous utiliserons nos fonds de concours de Grand Paris Sud, notre contrat Terre d'Avenir que nous venons de signer avec le conseil départemental, nous solliciterons la Région pour les travaux de rénovation/agrandissement de l'école Ariane.

Je suis fier car avec le travail quotidien des membres de notre équipe majoritaire, des personnels communaux qui respectent notre lettre de cadrage, tous les bénévoles de nos associations, tous les bénévoles villabéens, nos sages et les enfants du conseil municipal, nous avons réussi à diminuer notre dette qui était de 1118 € en 2014 et qui est en 2025 de 121€ !

Cet exploit a pu être réalisé grâce aux efforts de tous !

C'est cela, la résilience de notre commune au sein de Grand Paris sud.

Notre excellente gestion a même été remarquée jusque dans les bureaux de Bercy puisque l'Etat pour se désendetter va nous ponctionner de 66 182 € avec son "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales".

Notre commune a changé et continuera de s'améliorer. Tout n'est pas encore parfait car nous pouvons encore constater de nombreuses incivilités liées à des comportements égoïstes de certaines personnes qui ne partagent malheureusement pas les mêmes notions du bien vivre ensemble par leurs excès de vitesse, les nuisances sonores, les dépôts sauvages, les déjections canines... Bref nous continuerons donc de donner à notre police municipale les moyens et des directives pour tendre vers des améliorations indispensables.

Enfin, pour terminer ce propos introductif, l'année dernière j'avais à l'esprit ces zones où se déroulaient des conflits anxiogènes, l'Ukraine, la Palestine, Israël... Aujourd'hui, nous sommes à l'aube de l'arrêt des conflits ! Et nous ne pouvons que nous en réjouir. Tant de morts pour à chaque fois en arriver à des traités de paix qui se prolongeront par des cérémonies commémoratives...

C'est pour toutes ces raisons qu'à Villabé, nous engageons des budgets importants pour nos enfants, nos écoles, la culture qui permet de transmettre notre histoire, nos traditions et nos valeurs d'une génération à l'autre. La culture joue un rôle clé dans la cohésion sociale et la tolérance. Elle rassemble les gens autour de projets communs.

Cela améliore l'intégration, l'autonomie et les compétences de la communauté. Nous maintiendrons notre journée multiculturelle en avril.

Les orientations budgétaires 2025 que je vous présenterai à deux voix avec Fabrice ROUZIC proposent donc une direction précise : maintenir un excellent niveau de qualité des services publics garantir les besoins en équipements publics, le tout conjugué à la parfaite maîtrise des fondamentaux financiers tels que nous les entendons.

Ce rapport d'orientations budgétaires 2025 doit nous inviter à un large débat au sein de notre assemblée.

2 - LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le vote du budget doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Désormais, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires (ROB).

L'article D. 2312-3 précise que ce rapport comporte les informations suivantes :

« **1° Les orientations budgétaires envisagées** par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« **2° La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« **3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 est parue au Journal officiel du 19 décembre 2023. Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. L'Etat poursuit une maîtrise de la croissance de la dépense publique à l'horizon 2027 : la tenue de l'objectif en dépenses implique la poursuite par les collectivités territoriales de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

La contribution à la maîtrise de la dépense publique qui est demandée aux collectivités repose sur la maîtrise de la progression de leurs dépenses de fonctionnement. Cette loi comporte des objectifs relatifs à leurs dépenses réelles de fonctionnement qui aideront les élus et les gestionnaires de collectivités à se positionner en apportant des

éléments d'objectivation et de comparaison sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Article 17

I. – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

III. – Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu au II, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

L'assemblée délibérante devra prendre acte de la présentation du rapport et du débat par une délibération.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets.

Les choix et les objectifs que nous retiendrons doivent évidemment intégrer les éléments macro-économiques qui vont déterminer l'évolution de nos capacités financières, de même qu'ils doivent tenir compte des orientations gouvernementales et aussi du projet de territoire de notre communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes Sénart.

Notre collectivité doit poursuivre résolument les actions engagées depuis 2014 en maintenant un contrôle strict de ses dépenses de fonctionnement, afin de dégager un autofinancement suffisant pour pouvoir atteindre le niveau d'investissement nécessaire au financement des différents projets.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire a donc pour objectifs :

- D'informer sur la situation financière de la commune,
- De discuter des orientations budgétaires qui seront reprises dans le BP 2025,
- De permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Enfin, et par ce qu'il s'agit aussi d'un rapport de développement durable, il convient de s'interroger sur les modalités de délivrance du service public au regard des enjeux de transition énergétique et de soutenabilité, ainsi que des modalités d'évaluation de notre action au regard de ces enjeux.

A cet égard, l'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

Depuis 2017, l'association des administrateurs territoriaux de France (AATF) publie, avec l'institut de sondage IPSOS, un baromètre mesurant l'appréciation des collectivités locales, par le biais de leurs services publics.

Le premier enseignement est « une confiance confirmée » pour l'organisation du service public local : 83 %), contre 17 % pour confier cette mission à l'État. 71 % des sondés ont une image positive des fonctionnaires territoriaux, contre 47 % pour les fonctionnaires d'État.

Dans la même veine, 82 % des personnes interrogées estiment avoir des prestations de « bonne ou très bonne qualité » de la part des collectivités, ce qui constitue le meilleur résultat depuis la création du baromètre.

Cette tendance nationale a été confirmée à Villabé, suite à l'enquête auprès des habitants réalisées lors de l'analyse des besoins sociaux sur le second semestre 2024.

Le lien de respect et d'harmonie entre un territoire et ses habitants, c'est le service public local. Cela nous honore profondément, cela nous oblige durablement.

Le présent rapport d'orientation budgétaire est organisé autour des quatre thèmes suivants :

- L'environnement économique et institutionnel, afin d'appréhender le contexte général macro-économique dans lequel la commune évolue,
- Les évolutions intercommunales,
- Un rappel des grands principes budgétaires,
- La situation financière de notre ville,
- Les principales orientations qui en découlent pour le budget 2025 et les suivants.

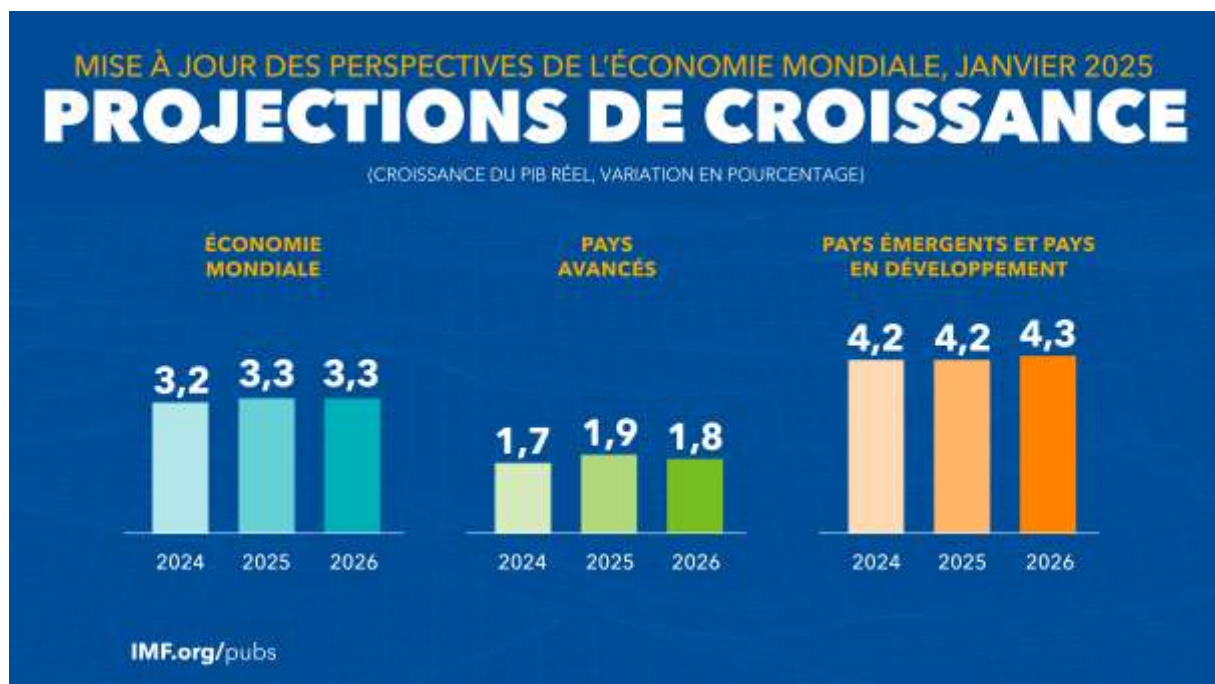
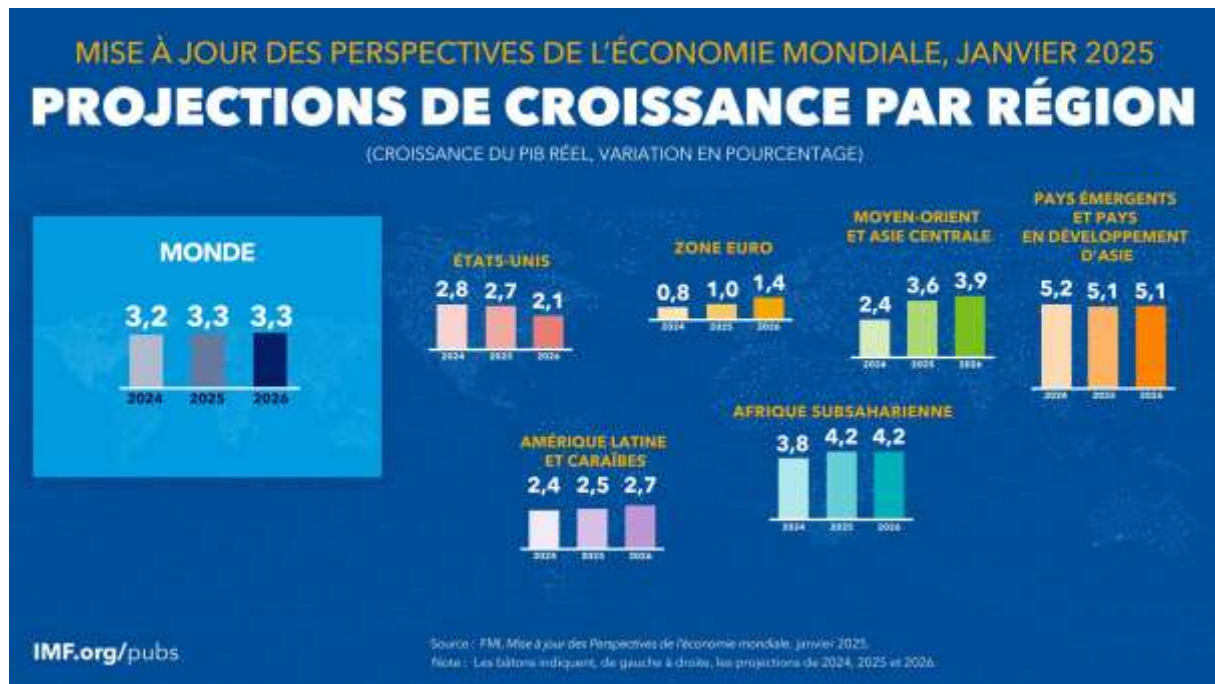
3 - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL



3.1 LA SITUATION MONDIALE

Pour le FMI, dans l'édition de janvier 2025 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), intitulé « Une croissance mondiale hétérogène et incertaine », la croissance mondiale devrait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026, un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000–19)., ce qui tient essentiellement au fait que la révision à la hausse des chiffres pour les États-Unis compense les révisions à la baisse opérées pour les autres grandes puissances économiques. Au niveau mondial, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

Le solde des risques pesant sur la croissance à moyen terme penche vers un scénario défavorable, tandis que les perspectives à court terme se caractérisent par des risques hétérogènes. Aux États-Unis, des facteurs d'amélioration pourraient stimuler à court terme une croissance déjà vigoureuse alors que dans les autres pays, les perspectives risquent plutôt d'être révisées à la baisse dans un contexte de forte incertitude sur le plan des politiques économiques. Les perturbations du processus de désinflation entraînées par l'action des pouvoirs publics pourraient mettre un frein au changement de cap vers un assouplissement de la politique monétaire, ce qui aurait des répercussions pour la viabilité des finances publiques et la stabilité financière. Pour gérer ces risques, les pouvoirs publics doivent s'attacher à équilibrer les arbitrages entre inflation et activité réelle, à reconstituer des marges de manœuvre et à relever les perspectives de croissance à moyen terme en accélérant les réformes structurelles et en renforçant les règles et la coopération multilatérales.

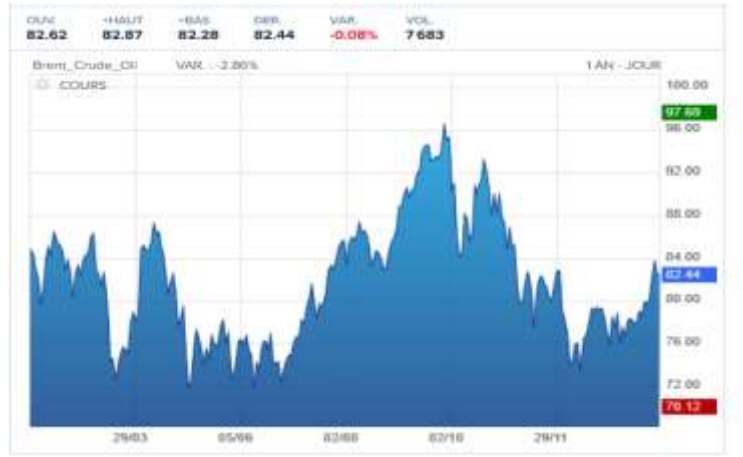


3.1.1 Un pétrole stable sur fonds de piraterie maritime

En 2023, le prix du baril de pétrole Brent (en clôture) n'est jamais passé sous les 70 dollars (71,3 dollars le plus bas en juin) et n'a pas réussi à se hisser jusqu'à 95 dollars (93,2 dollars en septembre), bien loin du pic des 120 dollars atteint en juin 2022.

Jusqu'à présent, le marché a bien résisté aux attaques en mer Rouge, mais la persistance et l'escalade des tensions commencent à affecter les chaînes d'approvisionnement et l'inflation. Un dixième du pétrole mondial transite par le Bab

el-Mandeb, ce détroit entre la Corne de l'Afrique et le Yémen qui relie la mer Rouge au golfe d'Aden, dans l'océan Indien. C'est ce verrou maritime stratégique que les houthis menacent avec leurs attaques contre les navires.



3.1.2 Le transport maritime

"Celui qui commande la mer commande le commerce ; celui qui commande le commerce commande la richesse du monde, et par conséquent le monde lui-même". Sir Walter Raleigh

Le maritime reste un mode de transport roi dans le commerce international : plus de 80 % des échanges de marchandises, en volume, et plus de 70 % de leur valeur, sont transportés par mer à bord des navires et traités par les ports maritimes du monde entier.

L'année 2024 a vu une hausse assez importante du prix du fret, marquée au printemps, avec une accélération à l'été, puis une baisse rapide depuis le début de l'automne. La moyenne de 2022, année de tensions sur les chaînes de valeur durant laquelle les prix du fret ont atteint des niveaux très élevés, n'a jamais été dépassée mais elle a été frôlée. Par rapport à novembre 2023 – date de début des attaques Houthis systématiques en mer Rouge – les prix ont nettement augmenté. Sur la période janvier-octobre 2024, les prix mondiaux spot étaient 2,7 fois plus élevés que sur la moyenne de 2023 – et plus encore sur les routes entre la Chine et l'Europe. Les attaques persistent annulant durablement une grande partie du transit via le canal de Suez, remplacé par un transit via le cap de Bonne Espérance.

Le Baltic Dry Index (BDI) est l'indice du coût du fret maritime mondial. Cet indice est coté au fixing de Londres une fois par jour. Il est calculé sur les prix du transport de plusieurs matières premières (le charbon, le métal et les matières premières agricoles) à travers 24 espaces maritimes internationaux.



À une logique historique de protection des flux et des mobiles, s'ajoute une nouvelle dynamique de protection des stocks et des infrastructures. À cet égard, les marines de guerre se retrouvent dans la nécessité de protéger de manière large les flux commerciaux, en opérant une discrimination relativement faible et en mutualisant le plus souvent la protection de certaines lignes parmi les plus exposées.

Ceci induit un besoin d'évolution des marines, dans leurs doctrines, formats et **capacités**. (Voir Note conjointe Banque de France (Juan Carluccio & Charles Serfaty) et Centre d'études stratégiques de la Marine (Nicolas Mazzucchi) Analyse des évolutions stratégiques du transport maritime mondial 07 février 2025).

3.1.3 Un mouvement de décomposition/recomposition.

En ce début 2025, l'environnement international issu de la conférence de Yalta a pris fin de façon définitive.

Pete Hegseth, le Secrétaire à la Défense américain, le 12 février 2025, lors de la réunion du Groupe de contact pour la défense de l'Ukraine à Bruxelles a déclaré :

« Nous sommes également ici aujourd'hui pour exprimer clairement et sans ambiguïté une réalité stratégique incontournable : les États-Unis ne peuvent plus être principalement concentrés sur la sécurité de l'Europe. ».

Ainsi le basculement de l'atlantique vers le pacifique est consommé et va contribuer à l'émergence d'un nouvel ordre mondial structuré par la Chine, où la technologie n'est qu'un des nombreux fils d'une toile complexe tissée avec une précision stratégique remarquable.

2025 est l'année du Serpent de bois, qui évoque mue, croissance, flexibilité, long terme et sagesse. Autant de symboles qui influencent l'état d'esprit d'un quart de la population mondiale.

C'est sur le terrain technologique et financier que la rivalité va s'exacerber.

Le 20 janvier 2025, l'entreprise chinoise 深度求索 (deepseek) annonce son premier modèle d'IA : DeepSeek-R1, qui bouleverse le secteur de l'IA par un coût de développement significativement moins élevé que ses concurrents pour des performances comparables aux meilleurs acteurs du secteur, et une consommation en ressources de calcul notablement inférieure. Face à la rentabilité présumée de la technologie, le cours de la bourse de plusieurs géants américains du domaine, (dont celui de Nvidia, le fournisseur de processeurs GPU, qui perd 600 milliards de dollars), chute massivement fin janvier 2025.



Le conflit ukrainien pourrait s'achever rapidement en 2025, la question étant de savoir si l'Europe aura sa place dans le règlement du conflit.

3.2 LA SITUATION EUROPEENNE

Le président de la République italienne, Sergio Mattarella, lors d'un discours prononcé à l'Université d'Aix-Marseille le 5 février 2025 s'est interrogé :

*« L'Europe entend-elle être un objet de dispute internationale, un espace d'influence pour les autres — ou au contraire devenir un sujet de politique internationale, dans l'affirmation des valeurs de sa propre civilisation ?
Peut-elle accepter d'être coincée entre oligarchies et autocraties ?
Avec, tout au plus, la perspective d'une « vassalisation heureuse ».
Il faut choisir : être « protégés » ou être « protagonistes » ? »*

Les perspectives économiques dans l'Union européenne pour 2025, déjà peu réjouissantes, sont amputées par l'incertitude politique croissante dans de nombreux pays, en particulier en France.

2024 devait être l'année de la reprise économique au sein de l'Union européenne (UE), après une longue période de stagnation. Cette dernière résultait autant de problèmes structurels, comme la faiblesse de la productivité et de l'investissement, que de facteurs plus conjoncturels, comme le choc inflationniste ou la politique monétaire restrictive menée de façon hasardeuse par la Banque centrale européenne (BCE). Des raisons politiques ont aussi contribué à anéantir tout espoir de reprise à la fin de l'année 2024, entre instabilité gouvernementale, contestation de résultats électoraux et coup de tonnerre selon les États.

L'Union européenne (UE) est aujourd'hui confrontée à « un défi existentiel » ; si elle ne change pas, elle sera condamnée à « une lente agonie ». Mario Draghi, l'ex-président de la Banque centrale européenne (BCE), s'est montré très alarmiste, le 9 septembre 2024, alors qu'il rendait public le rapport sur la compétitivité que la Commission européenne lui avait commandé.

Le rapport Draghi dressait sans fard un diagnostic très sombre des multiples retards accumulés par l'économie européenne par rapport à ses concurrents américain et chinois dans quasiment tous les domaines d'avenir, qu'il s'agisse de l'intelligence artificielle, des plateformes numériques, de la microélectronique ou encore de l'automobile électrique et des énergies renouvelables. Il mettait en garde contre un risque de déclassement difficilement rattrapable de l'Europe si un effort massif n'était pas engagé très rapidement.

La Commission européenne a présenté mercredi 29 janvier 2025 son ambitieuse feuille de route destinée à redresser l'économie européenne, en perte de vitesse. Sous l'appellation de "boussole pour la compétitivité", cette initiative d'ampleur entend replacer le continent dans la course mondiale.

Autour de trois grands axes que sont l'innovation, la décarbonation et la sécurité, cette initiative d'ampleur définit "une approche et une série de mesures phares pour traduire chacun de ces impératifs en actions concrètes".

Calendrier détaillé des initiatives prévues dans le cadre de la "Boussole pour la compétitivité"

Axe n°1 : combler le fossé de l'innovation

- **Initiative sur les usines d'intelligence artificielle (IA)** (1er trimestre 2025), **Stratégies d'application de l'IA, IA dans les sciences et Union stratégique des données** (3e trimestre 2025)
- Loi sur l'espace (2e trimestre 2025)
- **Stratégie Start-up et Scale up** (2e trimestre 2025)
- Stratégie pour les sciences de la vie (2e trimestre 2025)
- Stratégie quantique de l'UE (2e trimestre 2025) et loi quantique (4e trimestre 2025)
- **Loi sur les réseaux numériques** (4e trimestre 2025)
- **Loi sur l'innovation européenne** (4e trimestre 2025 – 1er trimestre 2026)
- Loi sur le développement du cloud et de l'IA dans l'UE (4e trimestre 2025 – 1er trimestre 2026)
- **"28e régime"** (4e trimestre 2025 - 1er trimestre 2026)
- Acte européen sur les biotechnologies et stratégie pour la bioéconomie (2025-2026)
- Loi sur l'espace européen de la recherche (2026)
- Loi sur les matériaux avancés (2026)
- Révision des lignes directrices sur le contrôle des fusions horizontales (date non mentionnée)

Axe n°2 : feuille de route commune pour la décarbonation et la compétitivité

- **"Pacte pour une industrie propre" et plan d'action pour une énergie abordable** (1er trimestre 2025)
- **Dialogue stratégique sur l'avenir de l'industrie automobile européenne et plan d'action industriel** (1er trimestre 2025)
- **Orientation pour l'agriculture et l'alimentation** (1er trimestre 2025)
- Pacte sur les océans (2e trimestre 2025)
- Nouvel encadrement des aides d'Etat (2e trimestre 2025)
- **Plan d'investissement pour des transports durables** (3e trimestre 2025)
- **Loi sur l'accélération de la décarbonation industrielle** (4e trimestre 2025)
- Paquet pour l'industrie chimique (4e trimestre 2025)
- **Modification de la loi sur le climat** (2025)
- Stratégie portuaire européenne et stratégie industrielle maritime (2025)
- **Plan de transport ferroviaire à grande vitesse** (2025)
- **Plan d'action pour l'acier et les métaux** (2025)
- Révision du mécanisme d'ajustement à la frontière pour le carbone (2025)
- Plan d'action pour l'électrification et paquet sur les réseaux européens (1er trimestre 2026)
- Loi sur l'économie circulaire (4e trimestre 2026)

Axe n°3 : réduire les dépendances excessives et renforcer la sécurité

- **Livre blanc sur l'avenir de la défense européenne** (1er trimestre 2025)
- **Préparation de la stratégie de l'Union** (1er trimestre 2025)
- **Stratégie de sécurité intérieure** (1er trimestre 2025)
- Loi sur les médicaments essentiels (1er trimestre 2025)
- Stratégie pour une gestion résiliente de l'eau (2e trimestre 2025)
- Plateforme d'achat commun pour les minéraux bruts critiques (2e et 3e trimestres 2025)
- **Initiative de coopération transméditerranéenne en matière d'énergie et de technologies propres** (4e trimestre 2025)
- **Conclure et mettre en œuvre des accords commerciaux ambitieux, des partenariats pour le commerce et l'investissement propres** (2025 et 2026)
- Révision des directives sur les marchés publics (2026)
- **Plan européen d'adaptation au changement climatique** (2026)

Il n'est pas totalement certain que cette ambition aboutisse rapidement avec 28 textes prévus sur 24 mois dont plusieurs dans des domaines hors champs de compétence.

En attendant, les constructeurs et les équipementiers automobiles européens ont le blues. Des milliers d'emplois sont supprimés en Europe. En particulier en Allemagne, chez les fleurons de l'industrie automobile : 35.000 postes en cinq ans chez Volkswagen, 5500 chez Bosch d'ici à 2030...

Les ventes de voitures sont en berne : 10,6 millions de voitures neuves ont été immatriculées en 2024, contre 15,3 millions en 2019.

L'optimisme béat basé sur une réglementation foisonnante va se heurter à une réalité très simple.

"L'épargne des ménages européens s'élève à près de 1 400 milliards d'euros, contre seulement 800 milliards aux Etats-Unis. Pourtant, nos entreprises ne parviennent pas à en tirer parti", a par exemple regretté Ursula von der Leyen à Davos. L'explication est pourtant très simple : l'épargne va là où elle rapporte quelque chose et non là où elle ne rapporte rien.



Ainsi le directeur général de Renault, alors que beaucoup parient sur la baisse du coût des batteries, table au contraire sur une augmentation de 40 % du coût de production. Et qui est responsable, selon lui ? L'Europe qui, paradoxalement, parie sur le tout électrique à compter de 2035 mais édicte dans le même temps un catalogue de mesures contraignantes qui vont mobiliser énergie et investissements conséquents afin de satisfaire à ces nouvelles exigences. Et Luca de Meo de citer les huit à douze nouvelles réglementations qui seront assénées chaque année jusqu'en 2030 à des constructeurs déjà en apnée.

Le président de Michelin, Florent Menegaux, a dressé un constat implacable sur la situation industrielle française et européenne lors de son audition au Sénat fin janvier 2025.

L'Europe impose à ses industriels des normes draconiennes, des coûts d'énergie exorbitants et une fiscalité accablante, tout en laissant les produits asiatiques inonder son marché sans restriction. Résultat : produire un pneu en Europe coûte presque deux fois plus cher qu'en Asie.

Avec des coûts énergétiques explosifs (108 €/MWh pour l'électricité en France contre 16 €/MWh en Amérique du Nord) et une inflation qui alourdit les salaires, l'industrie européenne est au bord de l'asphyxie.

« Les règles de la concurrence en Europe sont construites pour favoriser le prix le plus bas, au détriment des industries locales », déplore le dirigeant.

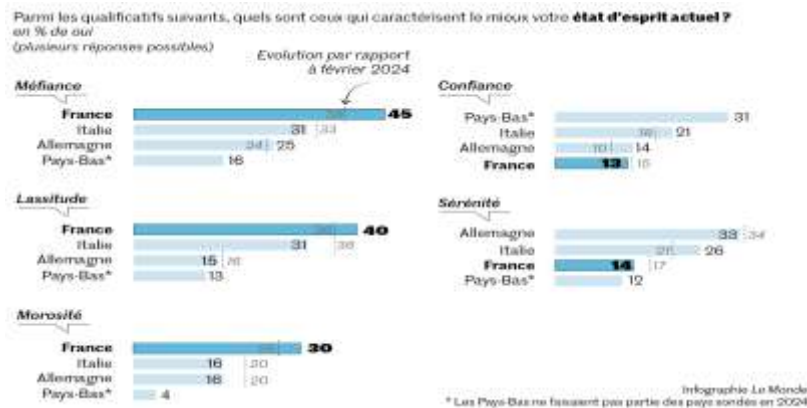
Florent Menegaux a qualifié l'administration européenne de « cauchemar réglementaire ». Une directive unique devient en pratique 27 réglementations différentes, avec des surenchères locales qui paralysent les entreprises. Ce carcan bureaucratique s'ajoute à une fiscalité punitive : en France, un salarié payé 100 € bruts coûte 142 € à l'entreprise, contre 120 € en Allemagne.

3.3 LA SITUATION FRANCAISE

3.3.1 Une séquence politique inédite

La dissolution de l'Assemblée nationale, en juin 2024, restera sans doute comme l'une des décisions présidentielles ayant suscité le plus d'incompréhension dans l'histoire de la Ve République.

Les conséquences de la décision d'Emmanuel Macron sur la société française se révèlent être considérables et inédites – instabilité gouvernementale, incertitude économique, complexification du jeu politique, crise de légitimité des gouvernants – au point que la période qui s'étire depuis le 9 juin 2024 a durablement entamé la confiance des Français dans leurs représentants, mais aussi dans le bien-fondé du système démocratique.



La crise des services publics, en particulier la santé, la dégradation de la sécurité publique, la montée continue de la violence et des homicides génèrent un climat très anxiogène. Le déni de la réalité confine parfois au tragique : un matin le maire de Grenoble déclare sur l'insécurité « Je m'en fous », l'après-midi a lieu une attaque à la grenade.

Ce climat est alimenté par les déclarations de certains leaders politiques extrémistes qui n'hésitent pas à faire commerce de leur attachement aux terroristes du Hamas et de leur antisémitisme.

En un an, les Françaises et Français ont connu quatre Premiers ministre.

L'impossibilité de dégager une majorité stable rend le pays difficilement gouvernable tant les visions se sont radicalisées avec une polarisation de la vie politique aux extrêmes et non lus au centre.

Cette ambiance de tension et d'hostilité permanente, irrigue désormais en permanence le débat public où tout dialogue raisonnable est devenu impossible tant l'atmosphère est surréaliste.

Le patron du groupe automobile Renault, Luca de Meo, était auditionné, mardi 4 février 2025, à l'Assemblée nationale au sujet de l'avenir de la Fonderie de Bretagne, par un député écologiste (dont la fiche sur le site de l'assemblée précise Personne diverse sans activité professionnelle de moins de 60 ans) qui lui demande : « Est-ce que vous pensez, monsieur le directeur général que moralement, intellectuellement, par la force de votre travail, vous valez 260 travailleurs ? ».

Il répond : « Je pense qu'il faut aussi comprendre que des gens comme nous, nous sommes là parce qu'on a derrière nous une carrière de 20 ans, 30 ans, où toutes les années, on a dû démontrer des résultats. Quand on fait des résultats, on crée de la valeur. Renault a triplé sa valeur en Bourse. On a créé 10 milliards de cash en positif et on a créé 10 milliards de marge opérationnelle. On est des gens qui mettent tout et risquent tout dans le truc, et ça, c'est la vérité ».

"Quand on revient en France et qu'on voit qu'on s'apprête à augmenter de 40% les impôts des entreprises qui fabriquent en France, c'est incroyable. Pour pousser à la délocalisation, c'est idéal !", a lancé le PDG de LVMH, mardi 28 janvier, lors de la présentation des résultats de son groupe.

La porte-parole du gouvernement, Sophie Primas, a dit comprendre la colère du PDG de LVMH, en estimant toutefois que "chacun doit prendre part aux efforts".

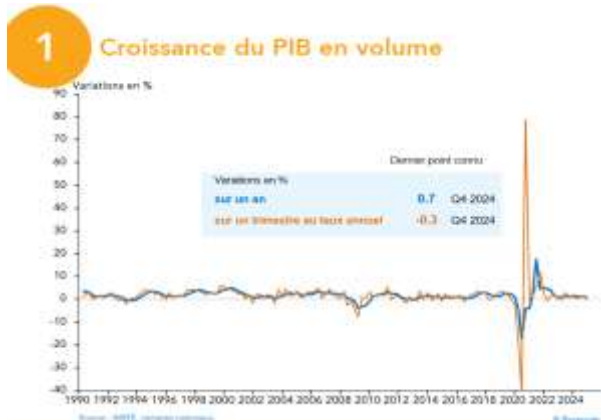
C'est également l'une des préoccupations de la ministre chargée du travail et de l'emploi qui a proposé de taxer les retraités aisés gagnants plus de 2000 € par mois et de travailler sept heures de plus sans salaire supplémentaire ou bien quatorze.

Rappelons que la corvée royale est introduite par l'instruction du 13 juin 1738 du contrôleur général Philibert Orry, sous le règne de Louis XV, et instituée dans tous les pays d'élections afin de pourvoir à la construction et à l'entretien des chaussées. Sa résurgence permettrait d'avoir, en effet, des routes en meilleur état !

Selon le dernier baromètre publié par le cabinet EY (Ernst & Young), la dissolution de l'Assemblée nationale a fortement dégradé l'attractivité de la France. Sur la base d'une enquête réalisée auprès de 200 dirigeants internationaux répartis dans 25 pays dans le monde, près de la moitié d'entre eux ont répondu avoir réduit leurs investissements depuis juin 2024, sans pour autant avoir l'intention de les annuler. Interrogés sur le sort de ces investissements non réalisés cette année, 84 % indiquent avoir reporté leurs décisions à 2025, voire aux années suivantes.

Si plus de 60 % de ces dirigeants étrangers prévoient d'investir en France pour développer des activités de R&D ou de services d'ici à 2027, ils sont moins de la moitié à émettre l'hypothèse d'implanter ou d'agrandir leurs usines dans les trois prochaines années. Et à peine 15 % envisagent de développer des centres de décision en France.

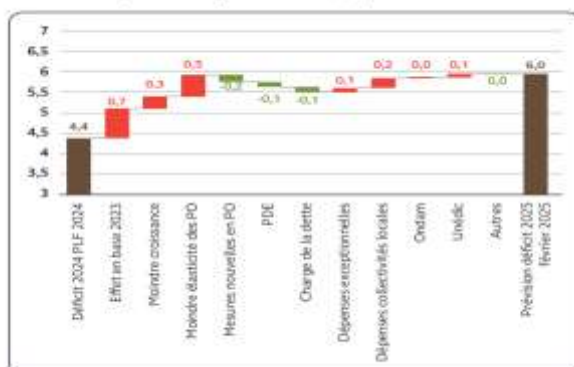
Le grand décrochage de l'industrie française est une triste réalité : en décembre 2024, le niveau de la production a été inférieur de 8 % à celui de janvier 2020.



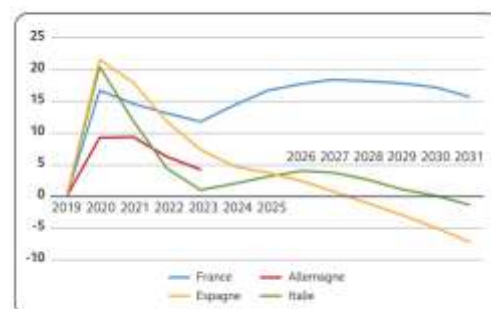
Selon la Cour des comptes, pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est nettement dégradé en 2024, d'environ 20 Md€, pour atteindre près de 175 Md€, soit 6,0 points de PIB.

La séquence 2023-2024 est particulièrement préoccupante. Alors que la France n'a pas été en récession, alors que sa croissance économique n'a pas connu d'accident majeur, alors que les cicatrices des années 2020-2022 se sont résorbées et que le reflux des dépenses de crise augurait d'un repli mécanique de sa dépense publique, alors qu'elle était à l'aube d'une trajectoire pluriannuelle ayant valeur d'engagement national, alors que tous ses grands partenaires européens parvenaient à réduire leurs déficits et la dette héritée des années covid, la France, seule en Europe, a encore dégradé ses finances publiques.

Décomposition des contributions à la dégradation de la prévision du déficit public pour 2024 depuis le PLF 2024, en points de PIB



Trajectoire du ratio d'endettement des principaux pays de la zone euro d'après leurs PSMT par rapport à 2019 (en points de PIB)



3.3.2 LES MESURES DU PLF 2025 AFFECTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

3.3.2.1 Une gestation difficile

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Le déficit public a atteint son plus haut niveau, hors période de crise, en 2023. Il devrait être plus important encore en 2024. Il est aujourd'hui estimé à 6% du PIB.

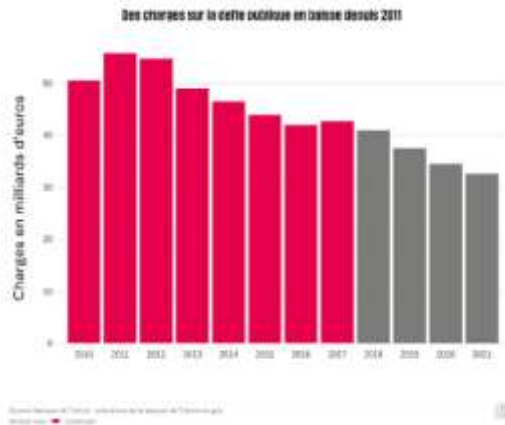
Le déficit a plus que doublé entre 2017 et 2023, passant de -77 Md€ à -155 Md€. Il était attendu à -179 Md€ en 2024.



La dette publique a augmenté de 46% depuis 2017. La dette publique a augmenté de 45,8% entre 2017 et 2024 (soit une hausse d'un peu plus de 1 Md€).

La charge de la dette est passée de 30 Md€ à 60 Md€ en 5 ans, alors même que les taux étaient faibles.

Après avoir chanté durant tout l'été du quantitative easing avec des taux négatifs, le réveil est rude quand les taux redeviennent positifs. Nous sommes tout simplement revenu sur un niveau légèrement supérieur à 2011, et habitués à l'argent gratuit, l'addition est douloureuse...



Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Pour mémoire, le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité répartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Suite à la Décision du Conseil constitutionnel n° 2025-874 DC du 13 février 2025 sur la loi de finances pour 2025 a validé le texte, la loi no 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été promulguée.

3.3.2.2 Contraintes nouvelles sur le bloc communal

L'ŒI DE FINANCES POUR 2025

Budgets locaux : du brouillard au casse-tête

Publié le 14/02/2025 - Par Céline Néel, Clément Mollat, Pascale Terrier, Yann Clément, Maxime...
- AUTONOMIE TERRITORIALE - FINANCES



Laissés dans le flou d'un projet de loi de finances pour 2025 à rallonge, mais finalement adopté le 6 février, les gestionnaires publics locaux doivent désormais construire un budget 2025 avec la fin de mandat municipal en perspective. L'exercice, qui doit normalement être bouclé avant le 15 avril, tourne au casse-tête financier.

En matière de finances locales, deux principaux articles sont à retenir.

D'une part l'article 186, qui crée le "**dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales**", dit Dilico, pour un montant de 1 milliard d'euros. "Le dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre", dit la loi. La première (500 millions d'euros) sera établie pour chaque commune et EPCI sur la base d'un "indice synthétique de ressources et de charges". Seules les communes et intercos ayant un indice supérieur à 110% de l'indice moyen seront contributrices. Et pour celles-ci, le prélèvement ne pourra excéder 2% de ses recettes de fonctionnement.

La deuxième contribution (220 millions d'euros) concerne les départements (ainsi que Paris, la métropole de Lyon, la Corse, la Guyane et la Martinique), porte sur les ressources fiscales des départements, de la ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. Là, c'est un "indice de fragilité sociale" qui servira de curseur.

Dernière contribution enfin (280 millions), celle des régions. Le produit de tout cela sera "mis en réserve" puis "reversé, les trois années suivant sa mise en réserve, à hauteur d'un tiers par année". Pas totalement puisque 10% du montant de chaque contribution seront respectivement reversés au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), au Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements (FNP DMTO) et au fonds de solidarité régional.

L'estimation provisoire pour Villabé fait état d'un prélèvement de 66 182 €.

L'autre article de cette loi de finances important pour les finances locales, l'article 109 sur le gel de la TVA : en 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024. Cependant on note le maintien en l'état actuel du FCTVA, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles.

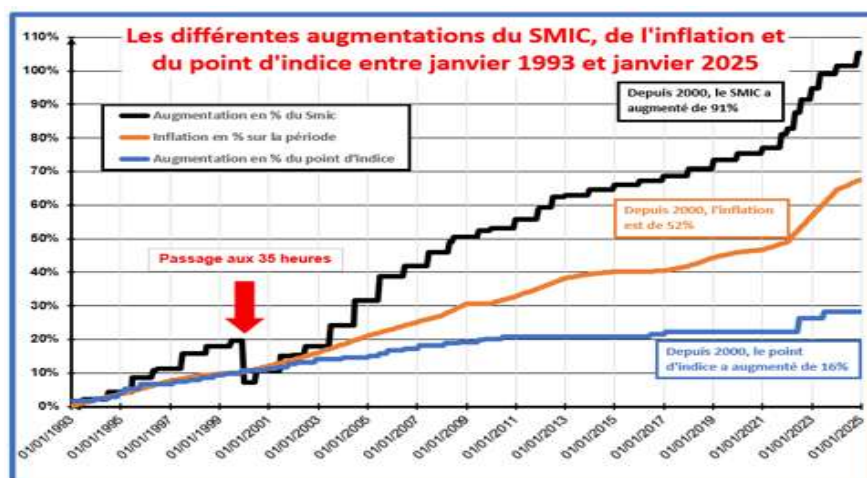
Les autres mesures notables sont :

Les départements pourront relever le **plafond des droits de mutation à titre onéreux** (DMTO) de 0,5 points durant une période transitoire de 3 ans (5%). Aujourd'hui seuls trois départements n'ont pas atteint le plafond actuellement fixé à 4,5 % alors que ces « frais de notaires » ont reculé de 13,4 % l'an dernier après une baisse historique de plus de 33 % en 2022.

Une idée assez pertinente en période baisse historique du marché immobilier, donner une ressource variable à une entité ayant des charges fixes en micro-économie est le meilleur moyen d'aller rapidement déposer son bilan au tribunal de commerce !

Enfin, les régions capteront un **versement mobilité** (VM) de 0,15 % ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.

La loi de finances prévoit un **gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)**. Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1er jour).



La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) a été instaurée en 2008 pour compenser la baisse du pouvoir d'achat des agents publics dont la rémunération

évoluait moins vite que l'inflation suite à la désindexation du point d'indice. Il s'agissait d'une indemnité versée à un agent si l'évolution de son traitement brut est inférieure, sur quatre ans, à celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Depuis lors, elle était reconduite chaque année par décret, rendue nécessaire par le gel quasi perpétuel du point d'indice depuis 2010. Or, malgré une forte hausse des prix sur la période du 2020-2024, elle n'a pas été reconduite – ou plutôt, c'est pour cette raison qu'elle n'a pas été reconduite : en effet, la GIPA aurait dû être perçue par de nombreux agents publics, dont les rémunérations n'ont pas progressé à la hauteur de l'inflation sur cette période.

Afin de rééquilibrer les comptes de la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**, le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Sous la pression des collectivités territoriales et des parlementaires, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1er janvier de cette année. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65 % (taux actuel) à 43,65 % en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans). Pour Villabé cela représente une charge supplémentaire de l'ordre de 56 k€ la première année.

Le taux d'Urssaf pour les contractuels passe à 9.88% soit 24 k€ en plus.

« Les collectivités peuvent participer à réduire le déficit et faire des efforts d'efficacité »

Éric Lombard, ministre de l'Économie et des finances, le 28 janvier, devant l'Association des journalistes économiques et financiers

PARTAGER



propos de la contrainte du PLF sur les collectivités ?

Dans la copie qui est sortie du Sénat, s'il y a eu des allègements, cela ne change pas notre objectif fixé (dans le PLF, le déficit a été fixé à 5,4 % du PIB, ndlr). Nous savons que, pour les collectivités locales, l'effort demandé reste important. Mais la position initiale était à 5 milliards d'euros, aujourd'hui, on a atterri à 2,2 milliards. D'autant plus qu'elles vont devoir assumer la hausse de la cotisation « CNRACL » de 12 points en quatre ans. Elles sont inquiètes, mais nous sommes tous inquiets de la situation des finances publiques et nous devons tous y contribuer, les collectivités comme les autres.

« Les entreprises devront accepter d'être moins rentables ». Cette déclaration du ministre de l'Économie et des Finances Éric Lombard sur le plateau de BFM TV le 17 janvier 2025 devrait sans doute le propulser à tout jamais dans les annales de la pensée ubuesque et technocratique française.

« Nous sommes dans une situation de déficit et de dette », que « nous devons affronter collectivement », a dit le ministre.

Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, le 31 janvier dernier a qualifié d'indécente l'attitude de ces chefs d'entreprises qui refusent une surtaxation. « Ces propos sont à l'image du comportement des grands patrons aujourd'hui qui coulent le pays, ils n'en ont plus rien à faire de la France, de l'intérêt général, leur seul objectif, c'est l'appât du gain, les rats quittent le navire. ».

Ces incitations et encouragements devraient produire un effet assez simple : l'entrepreneur français ira entreprendre ailleurs.

Enfin nous alertons sur l'abaissement du seuil de franchise de TVA

Le seuil en franchise de base est fixé à 25 000 € (montant annuel), quelle que soit l'activité, contre 85 000 € pour les ventes de biens et certaines prestations de services (prestations d'hébergement et ventes à consommer sur place) et 37 500 € pour les autres prestations de services.

Cet abaissement du seuil, justifié par une harmonisation des règles au niveau européen, revient à soumettre à la TVA les activités générant de faibles ressources.

Les collectivités locales sont concernées pour certaines de leurs activités (par exemple, la location de locaux à des commerçants ou à des médecins, location de salles des fêtes...).

Revalorisation des bases fiscales

L'INSEE a publié, en novembre, son estimation provisoire de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH). Cet indice a augmenté sur un an de 1,7 %, marquant ainsi un ralentissement important de l'inflation.

Ces derniers mois, l'évolution des prix était encore supérieure à 2 %.

Pour mémoire, 2023 avait été marquée par une progression record des prix de + 7,1 %, puis de + 3,9 % en 2024.

Ce taux s'applique aux bases de THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires), de foncier non bâti, de TEOM et de GEMAPI et à une partie seulement des bases de taxe foncière, celle concernant les biens des particuliers. Les bases de foncier bâti des locaux d'habitation et des locaux industriels sont revalorisées par le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reval.	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,71%

Codifié à l'article 1518 bis du CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + \left[\frac{\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}}{\text{IPC de novembre N-2}} \right] \text{IPC} = \text{Indice des Prix à la Consommation harmonisé}$$

Dotation des communes

La Dotation Globale de Fonctionnement sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSIL.

Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation :

- +150 M€ pour la DSR
- +140 M€ pour la DSU

Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

La dotation forfaitaire subira par ailleurs l'actualisation annuelle des données de population. Elle sera, le cas échéant, écrêtée pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant logarithmé est supérieur à 0,85 du potentiel fiscal moyen par habitant logarithmé (l'écrêtement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice N-2).

Valeurs moyennes 2024 déterminées à partir du périmètre des seules communes de métropole						
Strate démographique 2024	Population DGF	Potentiel fiscal 4 taxes par habitant	Potentiel financier par habitant	Produits post-TP par habitant	EF moyen	Revenu imposable moyen par habitant
1	0 à 499 habitants	700,95	795,19	166,45	0,975940	15 204,85
2	500 à 999 habitants	766,79	845,83	194,66	1,019313	15 866,18
3	1 000 à 1 999 habitants	834,47	911,44	195,81	1,040699	16 387,29
4	2 000 à 3 499 habitants	916,95	993,99	192,32	1,084999	16 790,61
5	3 500 à 4 999 habitants	1 004,04	1 079,49	201,88	1,113066	16 982,11
6	5 000 à 7 499 habitants	1 075,59	1 153,79	211,20	1,158103	16 954,75

A Villabé le PF 4 taxes est de 1851 donc la commune est susceptible d'écrêtement.

La DGF des communes et des EPCI sera prélevée de 2,5 M€ pour procéder à un nouvel abondement du fonds d'aide pour le relogement d'urgence (FARU).

Ce fonds permet d'accorder des aides financières aux communes ou aux EPCI pour assurer, pendant une période maximale de 6 mois, le relogement d'urgence ou le relogement temporaire de personnes occupant des locaux représentant un danger pour leur santé ou leur sécurité et faisant l'objet d'une ordonnance d'expulsion ou d'un ordre d'évacuation.

La subvention couvre 75 à 100 % des frais engagés.

Pour terminer on note une très nette dégradation de la situation financière des collectivités.

L'effet de ciseau sur le fonctionnement frappe toutes les catégories de collectivités : les dépenses augmentent plus fortement que les recettes

Le rythme d'évolution des dépenses est, en 2024, 2 fois plus rapide que celui des recettes (+4,8% contre +2,4%). En conséquence : les soldes d'épargne de chaque catégorie sont orientés à la baisse.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	8 048	8 887	8 399		10,4%	-5,5%
GFP	4 955	5 685	5 486		14,7%	-3,5%
Départements	11 605	6 306	3 200		-45,7%	-49,3%
Régions	4 671	4 121	3 880		-11,8%	-5,9%
Total	29 280	24 999	20 965		-14,6%	-16,1%

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	2 264	2 949	2 427		30,3%	-17,7%
GFP	2 674	3 392	3 101		26,9%	-8,6%
Départements	8 426	3 107	147		-63,1%	-95,3%
Régions	2 643	1 917	1 477		-27,5%	-23,0%
Total	16 007	11 364	7 152		-29,0%	-37,1%

Pour éviter de revenir sur la stérile polémique du « qui est responsable de la dette ? ».

Rappelons que si on avait voulu que l'Etat respecte les règles d'équilibre budgétaire qu'il impose aux collectivités (section de fonctionnement en équilibre et remboursement du capital de la dette par des recettes définitives), alors en loi de finances 2024, il aurait fallu ajouter pas moins de 265 Md€ d'impôts nationaux supplémentaires.

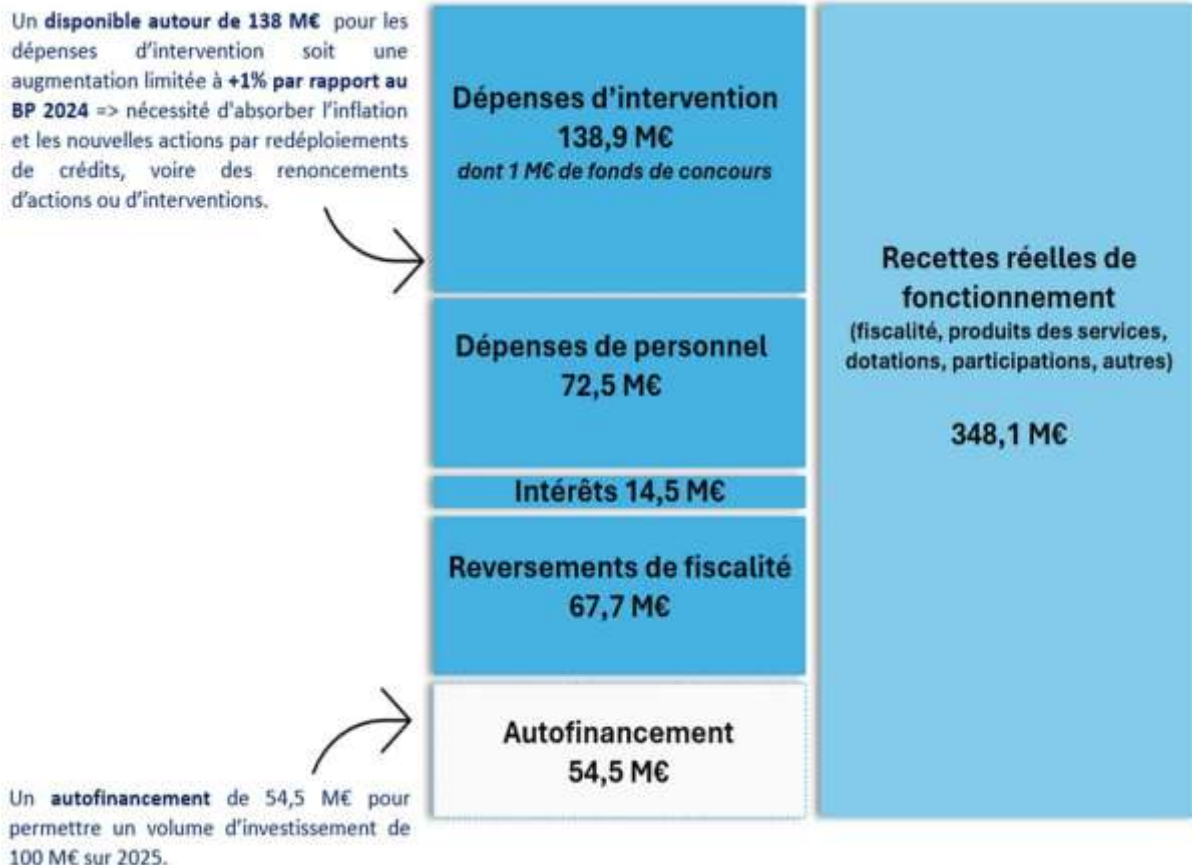
Pour fixer les idées, cela reviendrait à passer le taux normal de TVA de 20% à 44%.

Selon Michel Klopfer, pour paraphraser La Fontaine, il serait préférable que la belette nationale et le petit lapin local, se mettent d'accord plutôt que ce soit in fine le chat, à savoir les créanciers étrangers, qui impose sa loi.

4 LES EVOLUTIONS INTERCOMMUNALES

4.1 Les contraintes du PLF 2025

Dernier budget plein de ce mandat, le budget 2025 doit en même temps permettre de faire en sorte, quelques mois avant le dixième anniversaire de la création de Grand Paris Sud, de démontrer à la fois sa maturité et sa capacité à être aux côtés des communes dans leur développement. Ainsi le cadrage budgétaire permettait de fixer les objectifs suivants :



Parallèlement, les efforts d'optimisation et d'économies sur le « train de vie » de l'agglomération ont été constants et se traduisent année après année dans le budget en appui à la stratégie financière précitée.

Quelques exemples :

- Optimisations patrimoniales, avec la libération de locaux pour lesquels Grand Paris Sud assumait des loyers coûteux : locaux Europa (300 K€ annuels), locaux ex-Audeso (150 K€ annuels),
- Achat public : 97% des dépenses d'intervention de Grand Paris Sud sont couvertes par des marchés publics et la « négociation » quasi systématisée a permis d'enregistrer près de 1,1 M€ d'économies en 2024 sur un volume de 11 M€ de contrats. La mise en œuvre d'une dynamique « d'achat public » qui dépasse la seule notion de commande publique doit être accentuée,

- Mutualisations : services communs mutualisés, groupements de commande, postes partagés, recours aux centrales d'achat (UGAP, Resah, ...) ...,
- Gestion de la dette : une gestion active de la dette qui permet de couvrir largement nos besoins, de maîtriser le niveau des charges financières et de maintenir un taux moyen de la dette très raisonnable (2,16%)

Dans le même temps, le rythme d'investissement atteint progressivement son pic au regard des engagements pris auprès des communes.

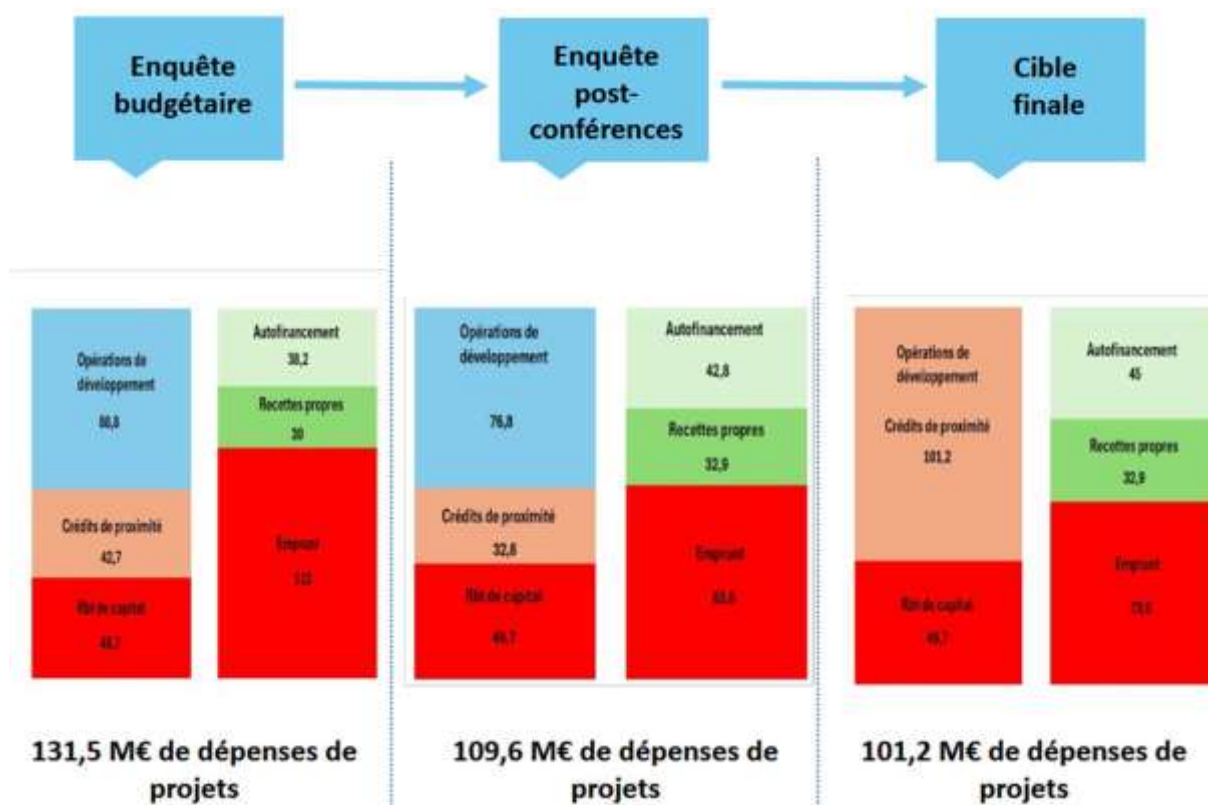
Entre 2020 et 2023, un volume d'investissement de 312,6 M€ a été réalisé sur le budget principal et de 64,2 M€ sur les budgets annexes (principalement l'eau 22,5 M€ et l'assainissement 36,4 M€) par la Communauté d'Agglomération.

Ce haut niveau de dépenses d'investissement traduit le respect des engagements pris auprès des villes en 2020-2021, tant du point de vue des opérations que du point de vue de la solidarité financière et ce malgré une rétractation des financements extérieurs.

L'annonce initiale des mesures du Projet de Loi de Finances pour 2025 se traduisait, en première approche, au total, par une perte de ressources de près de 15 M€ pour l'agglomération et de l'ordre de 25 à 26 millions d'euros pour l'ensemble du bloc communal.

La loi de finances confirme la forte dégradation potentielle des grands équilibres de l'agglomération avec une diminution très significative de l'autofinancement mettant potentiellement à mal les capacités de financement des investissements initialement projetés :

- Le volume de recettes est directement impacté par le gel du dynamisme de la TVA, le niveau de revalorisation des bases (1,7%), et la suppression du FCTVA passant d'une prévision de 352 M€ à 344,5 M€.
- L'autofinancement se trouve réduit à 38,3 M€ soit une réduction de 16,1 M€ par rapport au cadrage dont 13,5 M€ liés aux mesures du PLF 2025 entraînant un besoin d'emprunt de 113,1 M€ et par conséquent, au regard du niveau de capital (49,7 M€) un endettement de 63 M€.



Le panier du produit fiscal net de la CA GPS a augmenté de +3,1% entre 2023 et 2024. Le panier fiscal net a augmenté de près de +7,3 M€.

Composante fiscales	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
RG CFE	50 822 977	54 035 615	56 914 103	57 998 539	59 736 985	54 175 314	58 395 115	60 337 205	62 470 552
RG TEOM	40 817 057	41 493 757	42 477 150	42 997 854	43 696 232	44 388 523	51 402 505	53 883 190	55 416 808
RG TF	2 307 767	2 318 986	2 345 294	2 427 844	2 514 460	2 434 612	7 609 653	7 926 343	8 216 539
RG TH	37 440 601	38 240 515	38 980 929	40 164 468	41 029 061	1 996 674	2 262 892	2 534 084	2 092 583
FRACTION TVA THRP						41 492 196	45 467 304	46 708 557	46 694 848
RS/RC CFE	4 360 181	2 455 624	1 739 021	1 214 699	617 960	1 257 191	633 479	2 058 442	2 252 308
RS/RC TEOM	18 564	15 427	101 798	34 833	56 523	94 707	88 726	362 368	180 488
RS/RC TF	3 188	195 263	104 623	2 830	4 458	6 000	8 223	8 158	65 719
RS/RC TH	193 043	67 575	230 798	314 875	223 557	209 449	99 158	50 085	99 468
CVAE	27 905 157	26 229 954	30 367 515	32 179 062	30 469 287	37 912 389	27 530 102		
FRACTION TVA CVAE								33 999 169	34 227 219
FMGR	16 374 096	16 374 096	16 356 514	16 369 032	16 369 032	16 369 032	16 369 032	16 369 032	16 369 032
FPIC	4 394 423	4 058 497	4 169 693	4 400 084	4 675 894	4 744 291	4 505 507	4 339 295	4 323 081
TASCOM	4 107 834	5 210 249	4 176 587	4 308 345	4 232 737	4 044 379	4 083 620	5 005 119	5 177 197
IFER	1 167 882	1 281 597	1 338 475	1 404 178	1 443 022	1 556 868	1 590 244	1 700 810	1 859 665
TAXE GEMAPI							4 503 675	4 550 350	4 541 963
SEJOUR	127 775	105 000	354 017	543 529	332 209	405 217	545 213	651 685	2 513 939
IFCE								16 665	16 417
PUBLICITE & AUTRES		2 407		1 170	2 321	3 110		934	
Panier fiscal	190 040 585	194 084 562	199 656 527	203 961 342	205 403 738	211 089 982	228 105 999	248 571 696	247 517 856
Prélèvement FPIC (chap. 014)						668 897	2 613 610	3 300 287	2 725 969
Dégagements au titre de GPS								54 663	65 086
Régularisation en N+1 de la TVA THRP & CVAE								418 072	691 214
Prélèvement sur les RRF de 2%									
Panier fiscal NET	190 040 585	194 084 562	199 656 527	203 961 342	205 403 738	210 421 055	222 491 989	236 708 674	244 035 957

Les taux de fiscalité appliqués par la Communauté d'Agglomération resteront inchangés en 2025.

4.2 Le FPIC de la CA GPS

La LFI 2018 avait mis en perspective une sortie en sifflet du dispositif du FPIC pour les communautés d'agglomération issues des ex-SAN. En 2023, la CA GPS revient au droit commun.

Les nouvelles simulations, intégrant toutes les modifications législatives depuis 2019 et les données actualisées, nous laissent entrevoir une stabilisation pour les flux opérés sur notre ensemble intercommunal depuis l'exercice 2023 à un flux net autour des 5 M€.

Avec l'application des règles de répartition identiques aux années précédentes, à savoir la majoration de la part de reversement de droit commun de l'EPCI, la part nette de l'agglomération s'afficherait autour de 1,5 M€ en 2025. Les communes auraient une enveloppe de 3,5 M€ à se répartir en 2025.

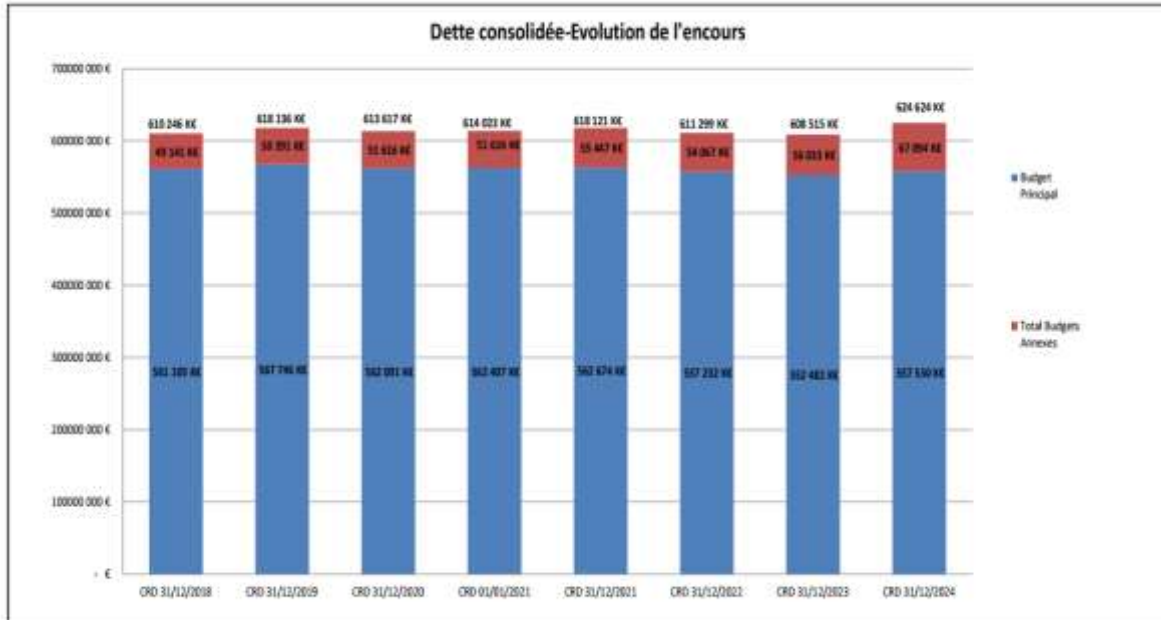
Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, en octobre 2024, a approuvé les modalités pluriannuelles de répartition du FPIC à partir de 2024 au sein du bloc intercommunal :

- la part reversée au bénéfice de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est augmentée de 15 %, déduite des parts reversées aux communes au prorata de la répartition du droit commun ;
- les parts prélevées restent basées sur la répartition dite de « droit commun »

	Population DGF 2024	Répartition reversement	Répartition prélèvement	Répartition totale FPIC	répartition FPIC/hab
BONDOUFLE	11 003	149 675	-69 913	79 762	7,25
CESSON	11 314	186 296	-59 390	126 906	11,22
COMBS-LA-VILLE	22 580	323 450	-136 247	187 203	8,29
CORBEIL-ESSONNES	53 112	587 247	-378 223	209 024	3,94
COUDRAY-MONTCEAUX	4 906	39 454	0	39 454	8,04
ETIOLLES	3 262	40 198	-22 880	17 318	5,31
EVRY-COURCOURONNES	67 121	813 921	0	813 921	12,13
GRIGNY	27 403	407 571	0	407 571	14,87
LIEUSAIN	14 202	191 229	-91 166	100 063	7,05
LISSES	7 392	70 289	0	70 289	9,51
MOISSY-CRAMAYEL	18 441	270 157	-108 803	161 354	8,75
MORSANG-SUR-SEINE	623	4 883	0	4 883	7,84
NANDY	6 375	100 999	-34 780	66 219	10,39
REAU	1 993	19 622	-11 585	8 037	4,03
RIS-ORANGIS	30 106	391 838	-199 933	191 905	6,37
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	7 588	86 666	-57 424	29 242	3,85
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	11 817	135 708	-88 940	46 768	3,96
SAINTRY-SUR-SEINE	5 914	82 034	-36 851	45 183	7,64
SAVIGNY-LE-TEMPLE	30 804	550 849	0	550 849	17,88
SOISY-SUR-SEINE	7 456	81 921	-58 655	23 266	3,12
TIGERY	4 400	43 355	-38 597	4 758	1,08
VERT-SAINT-DENIS	8 915	134 535	-51 061	83 474	9,36
VILLABE	5 513	56 131	-2 658	53 473	9,70
Part communes	362 240	4 768 028	-1 447 106	3 320 922	9,17
Part CA		4 323 081	-2 725 969	1 597 112	4,41
Ensemble intercommunal		9 091 109	-4 173 075	4 918 034	13,58

4.3 Autres éléments de cadrage sur la fiscalité intercommunale

Au 31 décembre 2024, le stock global de dette des 10 budgets de la Communauté d'agglomération s'élèverait à 625 M€, soit un endettement prévisionnel de près de 16 M€ par rapport à 2023.



Au 31 décembre 2023, l'encours consolidé de dette de GPS est pour 79,34 % sans risque ; il s'agit des taux fixes et des emprunts différés. Puis 20,66 % de l'encours présentent un risque faible. L'exposition à la volatilité des marchés et des taux demeure faible et maîtrisée.

Une politique ambitieuse en matière RH



On note une répartition par catégorie constante, notamment entre les catégories C 46%, 32% en B (+3) et 22% en A (-2), avec une meilleure représentation des catégories B

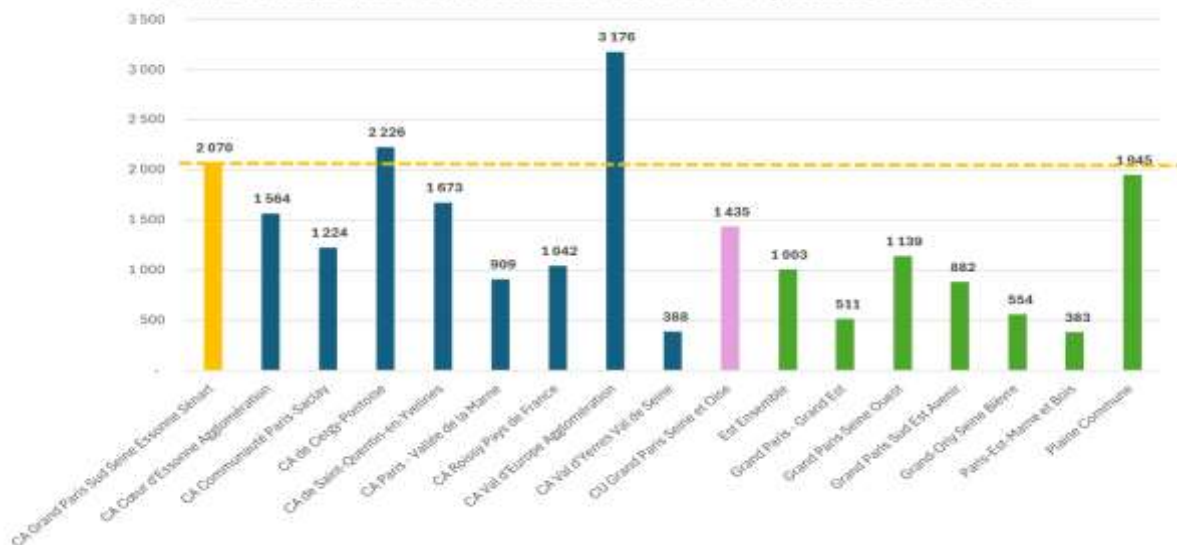
- Une répartition femme-homme qui demeure stable, 53 % de femmes
- Un âge moyen bloqué à 46 ans (âge moyen de 48 ans chez les fonctionnaires, et 38 ans chez les contractuels de droit public)
- Un taux d'absentéisme faible pour 2023 (3,69 %), soit 7,6 jours d'absence par titulaire (0,8 pour les contractuels)

94 postes demeuraient en cours de recrutement en fin d'exercice 2024.

Le budget 2025 doit intégrer d'une part les mesures exogènes nationales qui se déclinaient comme suit au budget 2024 :

MESURES EXOGENES NATIONALES	Impact budgétaire
La prime pouvoir d'achat	317 383
Augmentation du SMIC +2% au 01/11/2024	1600
Augmentation de la base de la prime des enseignants artistiques	70 000
Evolution des forfaits de remboursement des frais de déplacement au 01/09/2023	3000
Augmentation de la cotisation patronale CNRACL de 1%	240 000
TOTAL Mesures exogènes	631 983

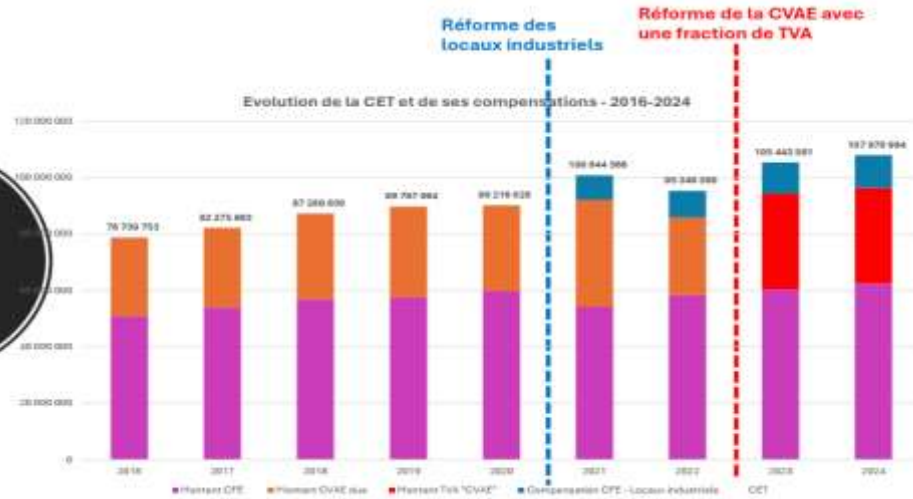
€/hab en dépenses d'investissement / EPCI / période 2016/2023



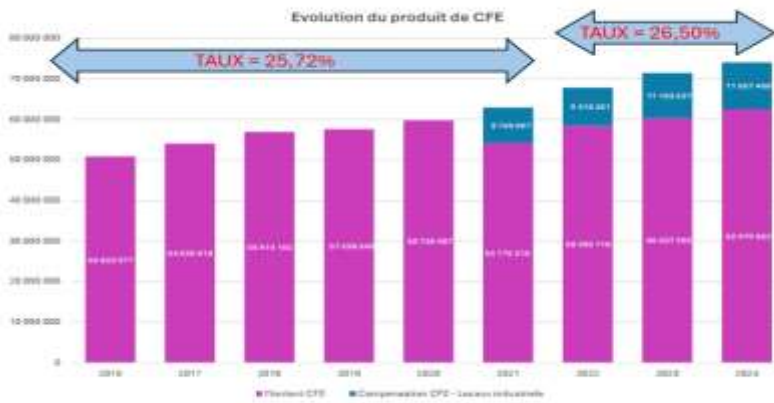
Comparaison des principaux agrégats des ensembles communaux



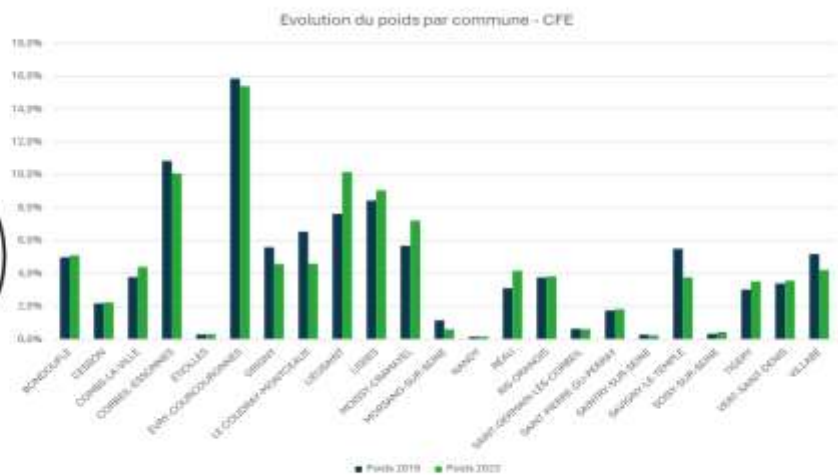
Evolution de la contribution économique territoriale



Evolution du produit de CFE

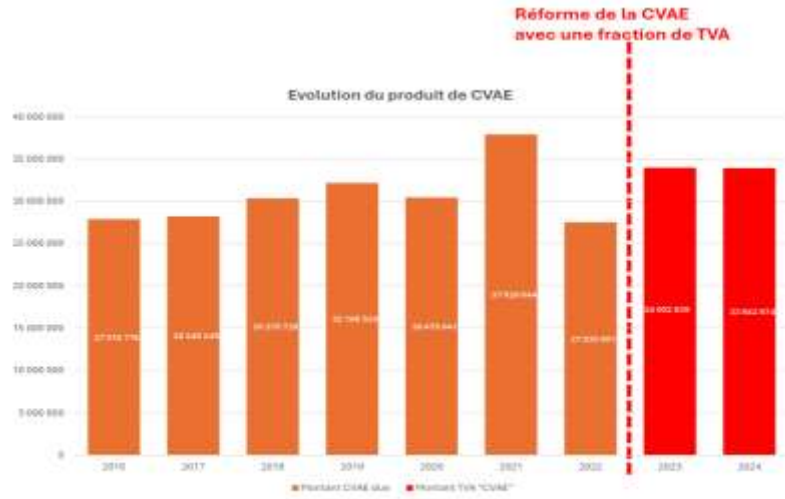


Evolution du poids par communes des bases de CFE

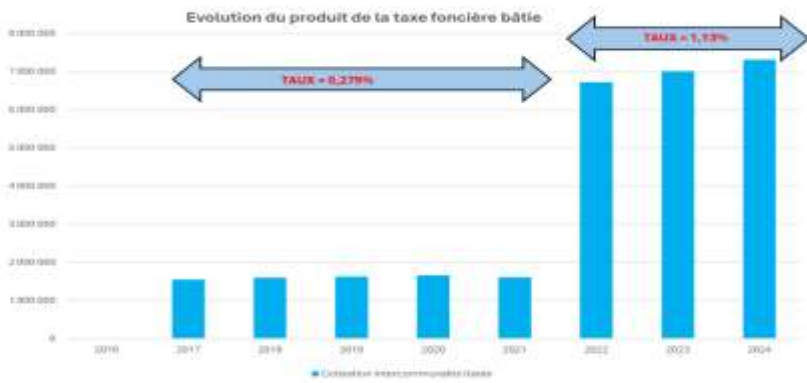


Le poids par commune évolue selon l'évolution du tissu économique de la commune pour la CFE entre 2016 et 2023.

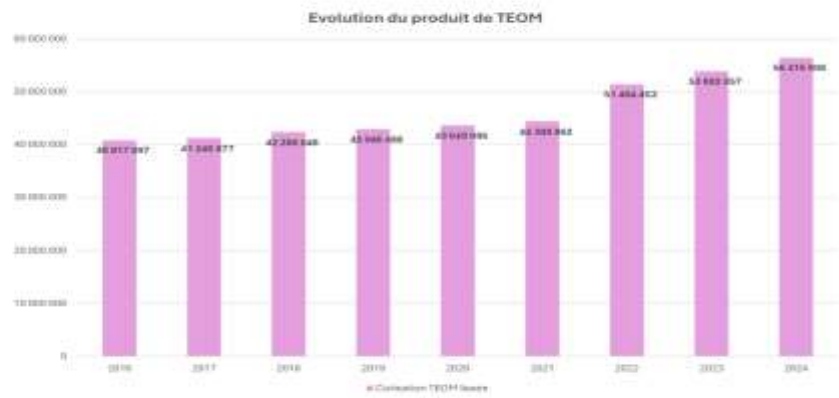
Evolution du produit de CVAE



Evolution du produit de la taxe foncière bâtie



Evolution du produit de la TEOM



La taxe sur les surfaces commerciales

Evolution du produit de la TasCom



En 2020, la fiscalité de la CA GPS issue des contribuables locaux pesait pour 90 % du panier fiscal net. Avec les réformes successives de la THRP et de la CVAE par de la TVA, la part issue des contribuables locaux ne représente plus que 60 %.

4.4 L'investissement au bénéfice de Villabé.

1 377 953,22 € seront consacrés en 2025 aux travaux de proximité de Villabé.

Éclairage Public :

Modernisation et rénovation de l'éclairage dans plusieurs rues (Chemin de l'Omerteau, Chemin des Copeaux, rue de la Plaine, Chemin des Prés). Montants alloués variant de 12 947,80 € à 35 722,77 €.

Espaces Verts :

Aménagements et créations, notamment le réaménagement de ronds-points et de voiries. Montants alloués variant de 10 810,00 € à 20 755,20 €.

Voirie :

Travaux de réfection et de rénovation de routes et de ronds-points (Courtes Epluches, Route de Villoison, Avenue de la Gare). Montants alloués variant de 83 850,00 € à 254 904,00 €.

Ouvrages d'Art :

Travaux de sécurisation et de reconstruction d'ouvrages d'art (Grande Rue, Route de Villoison). Montants alloués variant de 35 017,50 € à 1 124 962,20 €.

Les investissements prévus sur 2025 dans les différentes compétences sont les suivants (sous réserves des arbitrages finaux) :

VILLABE				
Gestion de l'espace public	130 059	44 099		
Voirie communautaire, signalisation et mobilier urbain	1 000	40 236		
Voirie_Constr._Villabe_Intersection Moulin galant	1 000			
Voirie_Entr._Ouvrages d'art_GPS_Travaux		40 236		
Éclairage public et signalisation lumineuse	129 059	3 863		
Eclairage public_Entretien_GPS		3 863		
Eclairage public_GPS_Travaux Fonds verts	129 059			
Développement économique		17 508		
PAE / ZAE		17 508		
Esp. verts_Entretien et plantations		17 508		
Cohésion sociale et territoire apprenant	45 500		45 500	28 876
Prévention et sécurité	45 500		45 500	28 876
Video-protection_Equipements video-protection	45 500		45 500	28 876
Culture	82 950	13 687		
Conservatoires et écoles de musique	82 700	12 398		
Culture_Conserv._Villabe_Extension	80 000	8 580		
Gestion tech._Batiments_Entretien_Travaux	2 700	3 818		
Médiathèques, bibliothèques et ludothèques	250	1 288		
Gestion tech._Batiments_Entretien_Travaux	250	1 288		
Cycle de l'eau		17 250		
Petit cycle de l'eau - Eau potable		17 250		
Eau pot._Pat._B10_Reseaux_Villabe_Grande rue		3 234		
Eau pot._Pat._B10_Reseaux_Villabe_Rue Pierre Curie		14 016		
Solidarités au sein du bloc communal			8 444	
Attribution de compensation			8 444	
Attributions de compensation			8 444	
CORBEIL/VILLABE/COUDRAY				
Transition énergétique et écologique	86 575			
Transition énergétique et écologique	86 575			
Trans. eco._Chauffage_Corbeil/Villabe_Reseaux de chaleur		86 575		
CORBEIL/VILLABE				
Gestion de l'espace public	1 124 962		100 000	
Voirie communautaire, signalisation et mobilier urbain	1 124 962		100 000	
Voirie_Constr._Ouvrages d'art_Corbeil/Villabe	1 124 962		100 000	
VILLABE/CORBEIL/LISSES				
Gestion de l'espace public	171 309	40 853	48 928	972 022
Espaces verts	171 309	40 853	48 928	972 022
Esp. verts_Amenag._GPS_Cirque de l'Essonne_AP	144 909		48 928	972 022
Esp. verts_Entretien_GPS_Cirque de l'Essonne	26 400	40 853		
Total général	1 554 780	219 972	202 872	1 000 898

Pour les autres aspects, développés dans le ROB 2024, nous renvoyons au rapport de développement durable et au SCOT qui affirment la trajectoire définie collectivement :

- La transition sociale et écologique comme matrice du projet communautaire
- L'approfondissement du rôle de l'agglomération en matière d'inclusion républicaine
- La consolidation du rôle de Grand Paris Sud au cœur des enjeux métropolitains
- L'amélioration du service aux communes et aux habitants

Enfin, les attributions de compensations (AC) sont naturellement inchangées avec une recette de **1 676 715 €** et une AC négative d'investissement de **8 444 €**.

Concernant les mécanismes de solidarité, la commune possède un droit de tirage de **866 563 €**. La commune a sollicité à 3 reprises des fonds de concours :

Le 16 juin 2022 pour un montant de 247 882 € HT ;
 Le 29 septembre 2023 pour un montant de 185 399 € HT ;
 Le 27 septembre 2024 pour un montant de 250 815 € HT.
Un solde de 182 467 € HT sera mobilisé en 2025.

4.5 Le tissu économique

Il est important de rappeler le poids économique de Villabé.

>>> Nombre d'établissements économiques

Périodes	Villabé	Île-de-France
2021	370	1 336 925

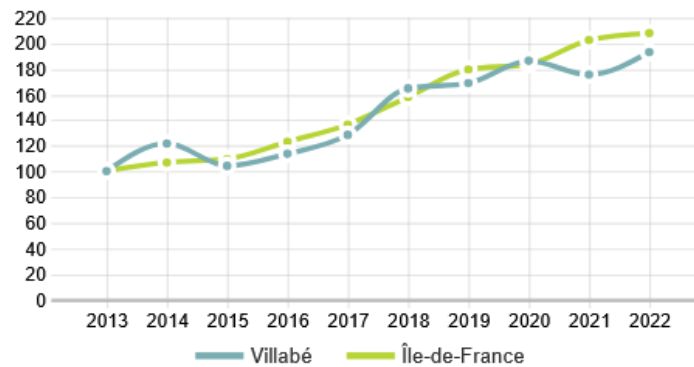
Source : INSEE - SIDE

>>> Nombre d'établissements créés

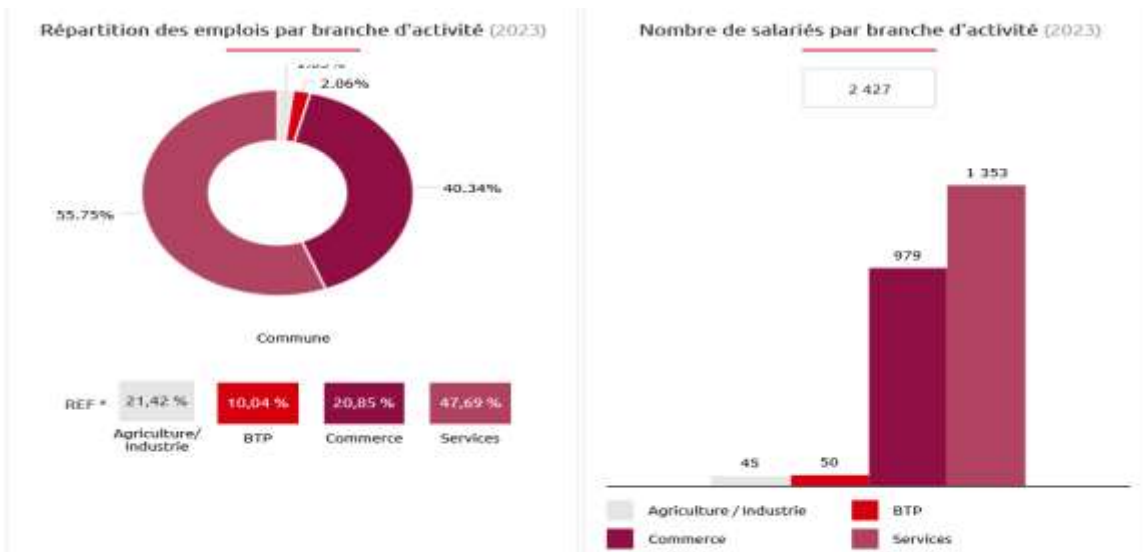
Périodes	Villabé	Île-de-France
2013	42	148 081
2014	51	158 228
2015	44	161 774
2016	48	182 490
2017	54	201 328
2018	69	233 473
2019	71	266 325
2020	78	272 866
2021	74	298 948
2022	81	306 899

Source : INSEE - SIDE

>>> Évolution du nombre d'établissements créés (Base 100 en 2013)

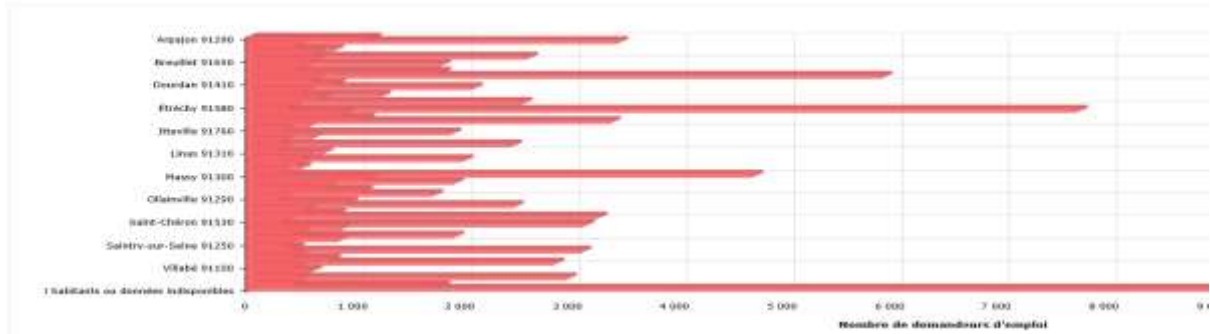


Source : INSEE - SIDE



Strate démographique 5 000 - 10 000 habitants
 * Moyenne des communes appartenant à la même strate démographique
 Source : ADOSS (Année 2023)

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail par Commune de plus de 5000 hab - Département Essonne 91 - Décembre 2024 -



Villabé occupe 2427 salariés, le taux de chômage est de 7,1 % au 2eme trimestre 2024. 27 établissements commerciaux représentent une surface de vente de 40 734 m² avec un CA moyen de 5511 €/m² soit un CA total supérieur à **160 M€**.

Le montant de la TASCOM est de **594 885 (457 327 € en 2023)** soit plus de **11,8 %** de la TASCOM de GPS (5 035 119 / 4 083 620€) alors même que la population villabéenne représente 1,56 % de la population totale de l'EPCI. La CFE totale de l'EPCI est de 60 336 780 €, celle perçue sur Villabé de 2 511 681 soit 4.1 %.

En 2025, Villabé ambitionne de se positionner comme le **hub francilien du transport logistique décarboné** avec HYLIKO et HysetCo notamment, ainsi que toutes les entreprises de l'écosystème local.

Nous avons inscrit ce projet dans la COP régionale d'île de France.

Le 11 avril prochain un événement dédié à la mobilité hydrogène sera organisé à Villabé.

L'appel à projets « Écosystèmes territoriaux hydrogène » lancé par l'Agence de la transition écologique (Ademe) continue de correspondre aux vellités d'expansion de Hyliko. L'entreprise francilienne spécialisée depuis 2021 dans les solutions de transport lourd à hydrogène est lancée sur une route sans obstacle. Début juillet 2024, dans la zone commerciale de Villabé (Essonne) collant l'autoroute A6 reliant Lyon à Paris, elle avait ainsi inauguré sa première station hydrogène pour poids lourds. Celle-ci rentrait dans le projet Grand-ParHY, prévoyant notamment la mise en circulation de 34 poids lourds fonctionnant à l'hydrogène, qui seront proposés à la location auprès de dix transporteurs partenaires. Grâce à l'obtention récente (janvier 2025) d'une subvention de 8,1 millions d'euros accordée par l'Ademe, Hyliko pourra y rajouter prochainement un électrolyseur permettant de produire de l'hydrogène directement sur place.

Enfin, un travail est engagé sur la façon de pérenniser une implantation industrielle sur le site d'INAPA. Le groupe est désormais hors de danger suite à son rachat par JPP.

Japan Pulp and Paper makes €25 million bid for Inapa France and other parts of the company

25 September 2024 | Bernd Hecht | 1 min | Published by Inapa (09/2024)

The insolvency administrator of Inapa IPG has received a further offer for parts of the insolvent Inapa group of companies, which he will propose to the upcoming creditors' meeting for acceptance. According to a supplementary report by the insolvency administrator published by Inapa IGP, Japan's paper trading company Japan Pulp and Paper (JPP) submitted a binding proposal for all shares in Inapa France SAS on 24 September 2024.



A Villabé, l'essentiel des contributions fiscales proviennent donc des entreprises.

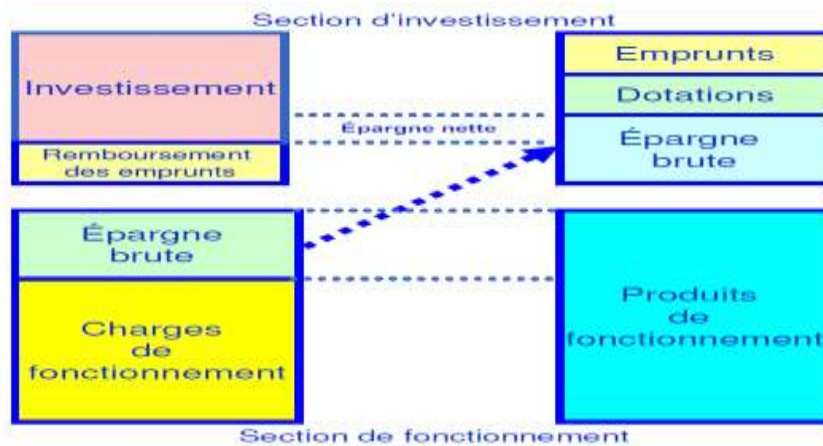
VIII – SYNTHÈSE					
	Commune	Syndicat(s)	EPCI	Département	Région
- TH/THLV	55 219		37 994	>>>	>>>
- TFPB	4 787 316		200 638	>>>	>>>
- TFPNB	24 002		1 640	>>>	>>>
- TA-TFPNB		>>>	12 149	>>>	>>>
- CFE			2 511 681	ND*	ND*
- DC RTP		>>>		>>>	>>>
- GIR	73 366	>>>		ND*	ND*
- IFER		>>>	30 058	15 259	
- TEOM			1 624 729	>>>	>>>
- TIEOM				>>>	>>>
- TASCOM		>>>	594 885	>>>	>>>
- TASARIF	>>>	>>>	>>>	>>>	57 019
- TPYLÔNES	12 296	>>>		>>>	>>>
- TGÉMAPI	>>>	>>>	143 783	>>>	>>>
- TVA TH (VDP)	>>>	>>>		>>>	>>>
- TVA CVAE		>>>	>>>	>>>	>>>
TOTAL	4 952 199		5 157 557	15 259	57 019

Extrait de l'état fiscal 1288M 2024

La répartition de la fiscalité perçue sur le territoire municipal est la suivante :

Pour la commune **4 952 199 €** et pour l'EPCI **5 157 557 €** soit un total pour le panier fiscal de **10 109 756 €** (9 712 063 € l'année dernière).

5 RAPPEL DES PRINCIPES BUDGETAIRES.



Schématiquement, la **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

En dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, les prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts.

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	Excédent antérieur reporté
Charges de personnel	Produits des services et du domaine
Autres charges de gestion courante	Travaux en régie
	Impôts et taxes
Charges financières	Dotations et participations
Charges exceptionnelles	Produits financiers
	Produits exceptionnels
	Transferts de charges
023 VIREMENT À INVESTISSEMENT	

La **section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (ex. : construction d'une salle des sports). Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement, comme par exemple les subventions d'investissement, la dotation globale d'équipement (DGE), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Capital des emprunts	021 VIREMENT DU FONCTIONNEMENT
Opérations d'investissement :	• FCTVA
• travaux	• subventions Conseil Régional, Conseil Général, DGE, Fonds européens
• acquisitions	• emprunts
• constructions	

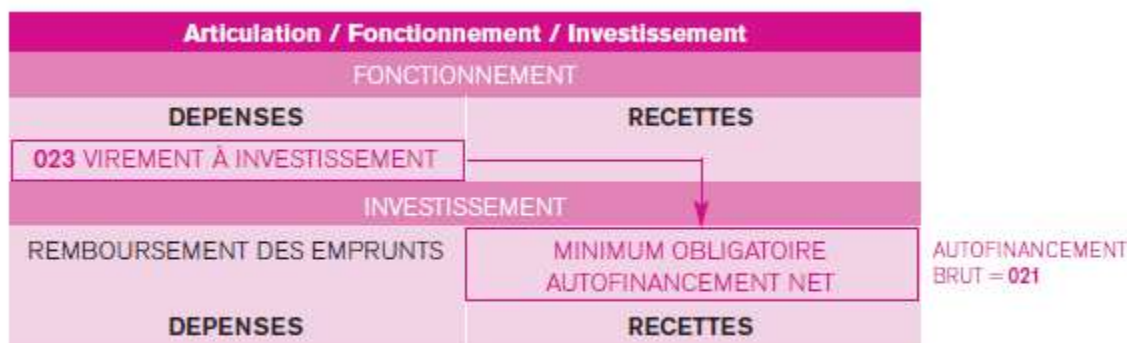
Le financement de l'investissement : La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Épargne de gestion : Elle correspond à la différence entre les produits de fonctionnement courant et les charges de même nature. C'est un ratio essentiel à suivre car son augmentation est le signe d'une amélioration de la gestion courante ; à contrario, sa dégradation met en évidence un risque d'effet de ciseau qu'il conviendra rapidement de juguler.

Épargne brute : Elle correspond à l'épargne de gestion de laquelle on retire les intérêts de la dette. Ce ratio permet de mesurer ce que la collectivité est en mesure de dégager pour amortir l'endettement et financer l'investissement. Plus ce montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recours à l'emprunt.

Encours de dette / épargne brute : Ce ratio appelé « capacité de désendettement » permet d'apprécier, en nombre d'années, la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette.

Une collectivité disposant d'un million d'euros d'épargne supplémentaire peut investir dix millions d'euros de plus en quatre ans. Cet effet de levier vient de ce qu'un emprunt de dix millions d'euros génère une annuité d'environ un million d'euros pendant quinze ans, intérêts compris – ce montant étant actuellement inférieur du fait du bas niveau des taux d'intérêt. Cette équation joue dans les deux sens, et la perte d'un million d'euros d'épargne induit une diminution de la capacité à investir de dix millions d'euros.



A l'intérieur des 2 sections, le classement des opérations de recettes et de dépenses est effectué selon un plan de comptes normalisé qui s'inspire du plan comptable général de 1982 : l'instruction M14.

Dans chaque nomenclature, dépenses et recettes sont classées selon leur nature par chapitre et par article. Le chapitre est une classification composée de deux chiffres (ex. : chapitre 65).

Il existe également des chapitres globalisés qui regroupent plusieurs chapitres (ex. : 011 qui regroupe les chapitres 60, 61, 62 et une partie du 63). L'article est une subdivision du chapitre au niveau le plus fin (ex. : article 60611).

La classification par nature est complétée par une codification par fonction. Cette présentation fonctionnelle permet de retracer l'ensemble des recettes et des dépenses d'une collectivité par secteur d'activité.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT D'UNE COLLECTIVITE.

Le schéma suivant illustre le mécanisme de report de l'épargne brute de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et explique la raison pour laquelle cette épargne brute est si importante, non seulement pour réaliser des dépenses d'équipement, mais aussi pour emprunter.



1) La baisse des dotations impacte la colonne des recettes de la section de fonctionnement (case 1).

2) La collectivité a l'obligation juridique de maintenir équilibrée cette section de fonctionnement. La recherche de l'équilibre peut mobiliser toutes les composantes de la section et notamment :
 en dépenses : les réformes de structures permettant d'économiser en masse salariale (case A) et en frais généraux (case D) ; en recettes : la hausse de la fiscalité (case B1) ou des tarifs (case B2)

3) Faute de compenser la baisse des dotations avec ces seuls leviers, insuffisamment efficaces (cf. supra), la collectivité doit réduire ses concours aux tiers – principalement les subventions aux associations (case C) – et le niveau des services publics qu'elle offre à sa population (cases A et D).

4) Cependant, ainsi qu'il a été exposé précédemment, même en cumulant ces mesures difficiles, la baisse des dotations ne peut pas être compensée et le volume de la section de fonctionnement ne peut donc être stabilisé. L'équilibre passe nécessairement par la réduction de l'épargne brute (case 2).

5) Cette réduction reporte donc, au moins en partie, la baisse des dotations en moindre recettes de la section d'investissement. Alors même que la loi impose de pouvoir couvrir les remboursements d'emprunts par des ressources propres (ni subvention, ni nouveaux emprunts) et que le bloc communal subit également une réduction des subventions d'investissements reçues des départements et régions.

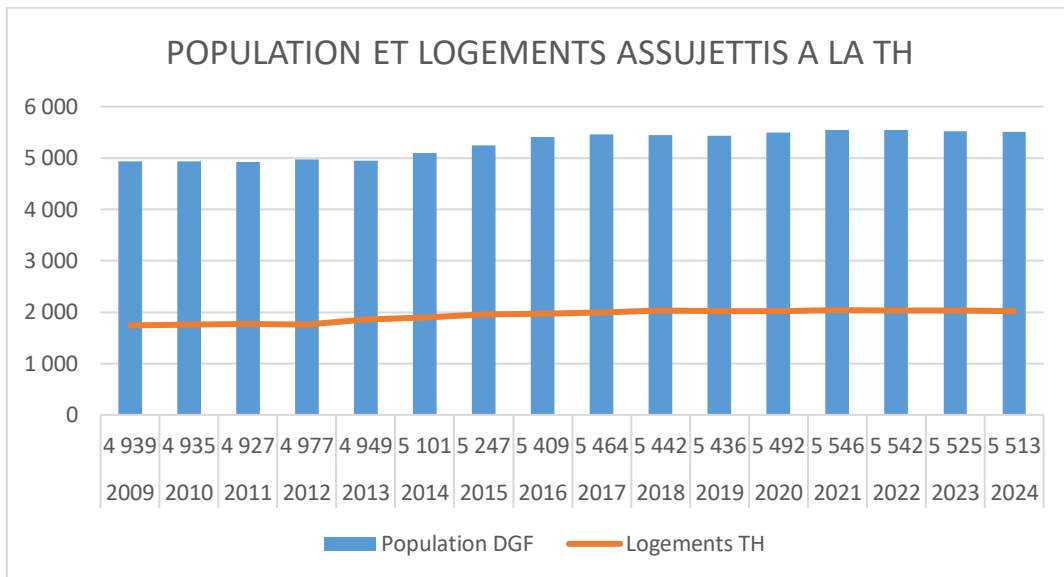
6) Or la section d'investissement doit, elle aussi, être équilibrée, de sorte que deux leviers spécifiques à cette section doivent être actionnés : une réduction des dépenses (subventions versées, équipements, travaux) ou une hausse de l'endettement.

6 LA SITUATION FINANCIERE DE NOTRE VILLE.

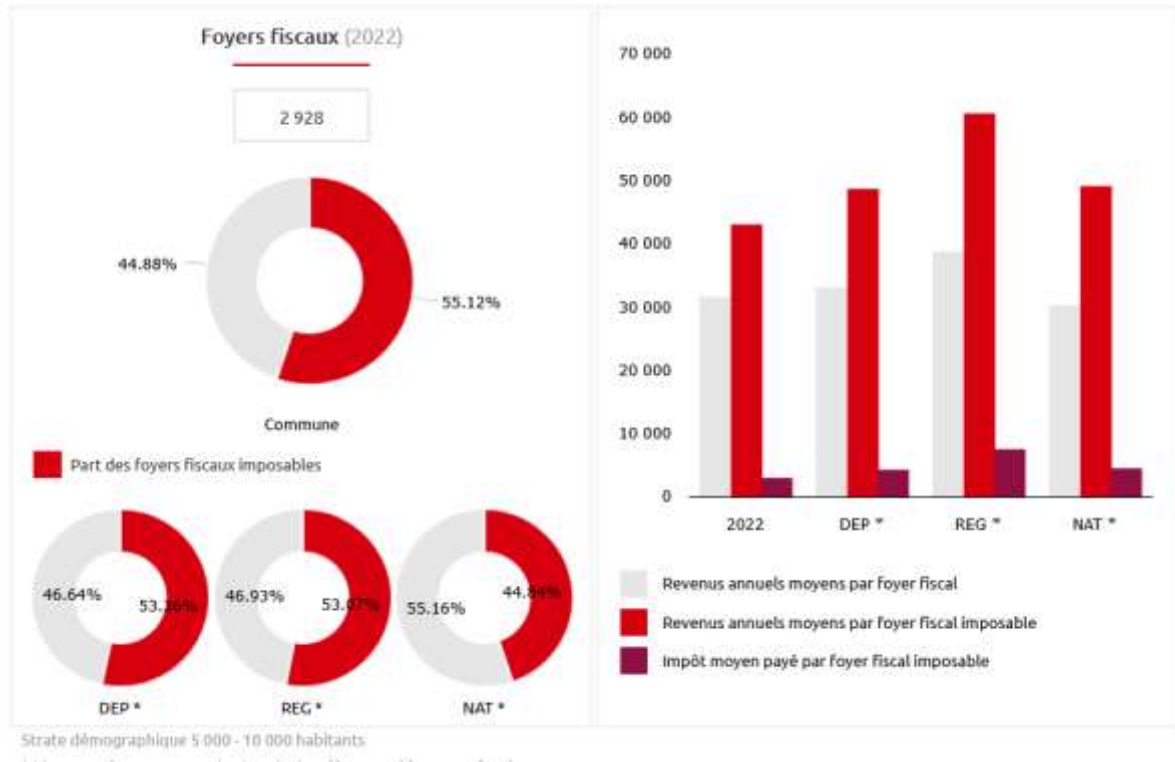
6.1 Les tendances globales et le respect des grands équilibres

Les habitants

En 2024, la population DGF compte 5 513 habitants (*la population INSEE est de 5 501*), et 2016 logements assujettis à la taxe d'habitation (au sens de la classification DGF).



Villabé compte plus de foyers fiscaux imposables que les communes de sa strate mais ces derniers ont des revenus inférieurs aux moyennes régionales, départementales et nationales.



La fiscalité directe locale

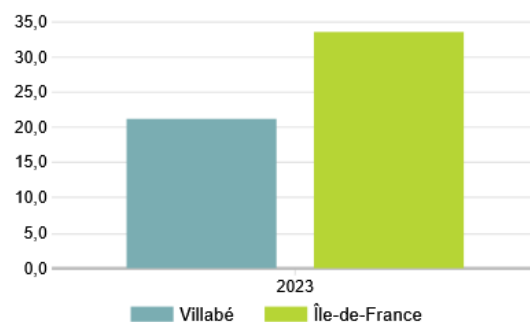
Le budget primitif 2025 proposera de fixer les taux des impôts directs locaux de l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncier Bâti TFB :	37,50 %
Taxe Foncier Non Bâti TF NB :	55,90 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :	12,31%

En 2023, le taux de TFB avait été augmenté pour la première fois depuis un quart de siècle afin de faire face à l'augmentation des dépenses, en particulier la masse salariale et l'énergie pour restaurer les équilibres financiers fondamentaux de la commune dont la dégradation ne pouvait raisonnablement se poursuivre.



>>> Taux de logements sociaux au 1er janvier (loi SRU) (en %)



Source : DRIHL - Île-de-France

La morphologie urbaine de Villabé est particulière avec de nombreux propriétaires d'habitat individuels, un rééquilibrage est en cours depuis 2014 afin de respecter les obligations de la loi SRU pour tendre vers l'objectif de 25 % de logements sociaux.

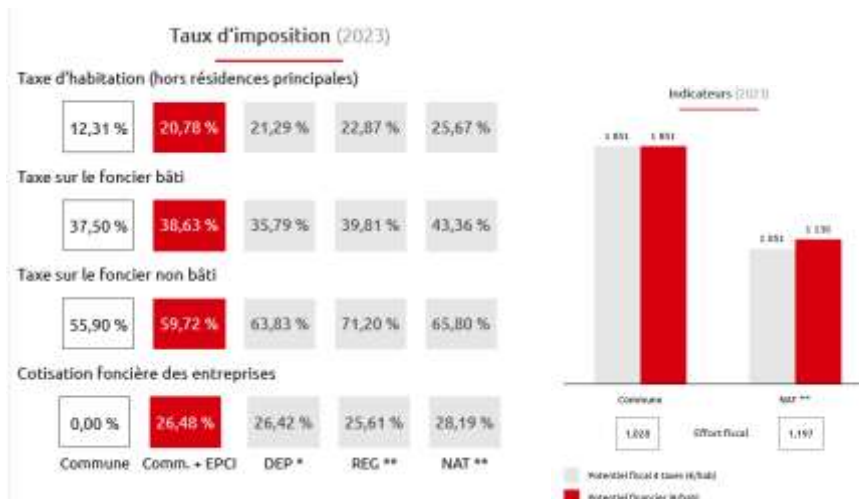
Rappelons que la situation catastrophique trouvée en 2014 a conduit à une politique volontariste pour sauver la ville et ses contribuables d'une amende majorée de 500 % par le Préfet.

	Nombre de logements sociaux existants au 1 ^{er} janvier 2015 Attestation en date du 71 décembre 2015	218	Montant net du prélevement	82 972,88 €
	Taux de logements sociaux (%)	11,03 %	Montant net de la majoration	72 448,58 €
			Montant net cumulé	155 421,46 €



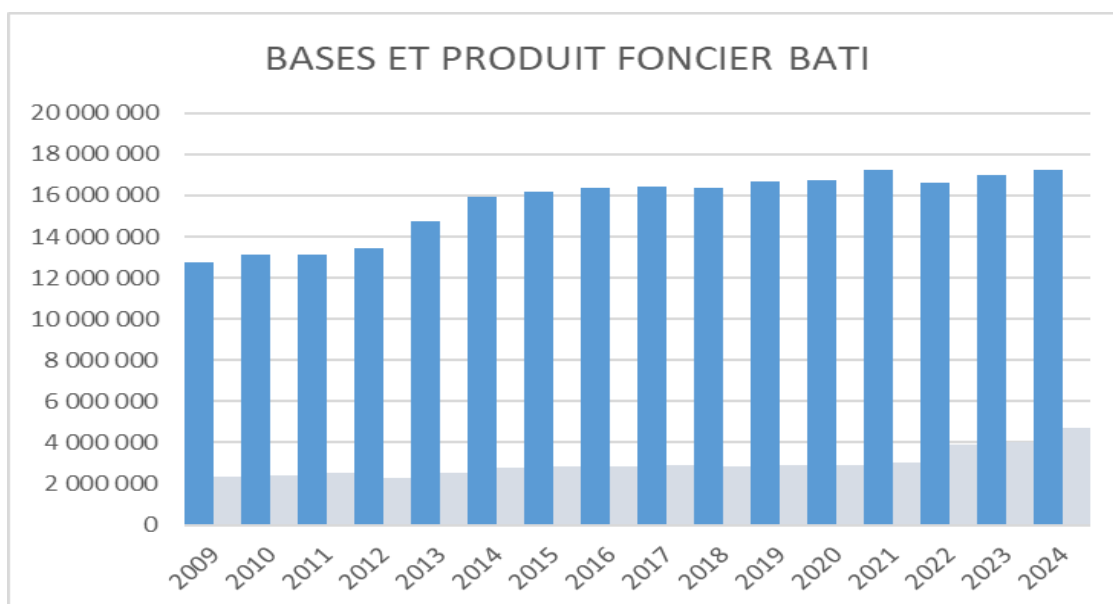
A la suite de la réforme de la taxe d'habitation et au nouveau partage de ressources, pas de vote du taux de taxe d'habitation en 2022 qui devient THRS en 2023 avec maintien du taux antérieur (quasiment pas de résidences secondaires à Villabé).

Le taux de taxe foncière communale s'est vu greffer celui du département en 2022 et a donc été porté automatiquement de 17,47 % à 33,84 %.



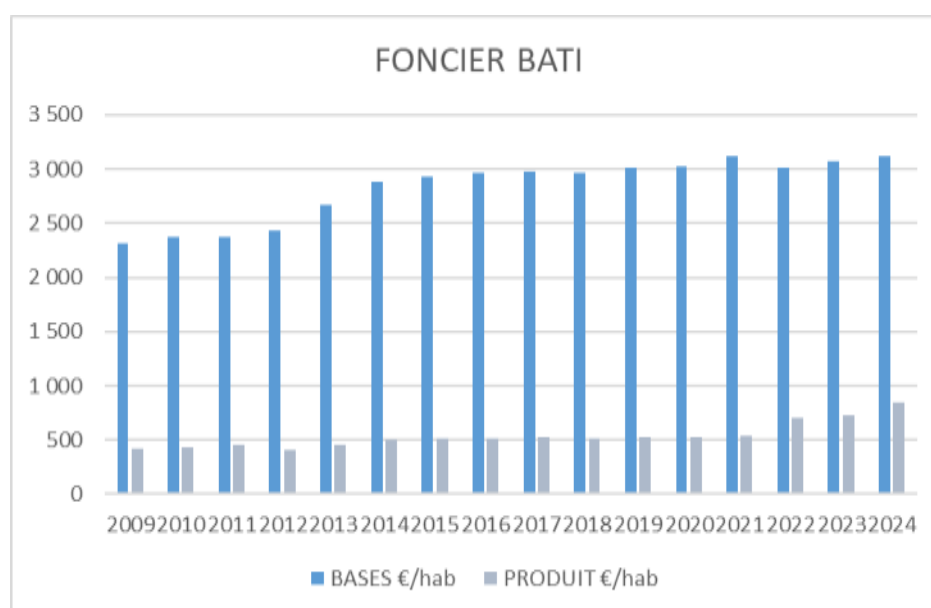
Les bases fiscales

On constate une atonie des bases et corrélativement des produits fiscaux sur longue période (données DGF).



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	5 247	5 409	5 464	5 442	5 436	5 492	5 546	5 542	5 525	55
Bases nettes FB	16 171 020	16 358 947	16 439 629	16 354 906	16 648 287	16 722 794	17 222 846	16 635 717	16 959 631	17 236 048
Bases nettes FNB	24 034	57 419	22 354	55 003	24 084	28 679	22 697	23 888	44 449	46 990
Bases nettes TH	6 952 300	7 095 584	7 181 202	7 280 916	7 410 645	7 537 671	7 666 031	180 065	183 304	282 525
Produit net FB	2 826 592	2 859 079	2 872 846	2 856 866	2 906 146	2 916 573	2 997 810	3 906 668	3 992 663	4 678 328
Produit net FNB	15 764	34 218	14 422	32 539	15 036	17 606	14 249	13 362	24 861	26 262
Produit net TH	885 765	908 724	911 794	940 687	966 746	988 311	1 015 842	22 166	22 568	34 778
DGF N	560 701	429 078	269 173	209 796	140 946	95 544	58 279	59 255	69 274	77 368

Ceci ne transparaît pas nettement dans l'analyse brute de l'évolution des bases et des produits, d'où l'intérêt d'un retraitement des données en € par habitant.





La réforme de la taxe d'habitation donne lieu à compensation pour supprimer les effets d'aubaine.

Ainsi à Villabé, le produit de taxe foncière départementale est supérieur au produit de TH, le coefficient correcteur neutralise le montant global nouveau de foncier bâti à la somme ancienne des produits de TH et de TF communaux.

En 2024, les bases prévisionnelles étaient de 17 803 442 €, le produit de 6 681 335 €, ce dernier est minoré du coefficient correcteur d'un montant de 1 894 019 €.

Date d'édition
21/01/2025

Type
COMMUNE:

Code / SIRET
910
21910659800010

Collectivité / Direction
VILLABE
659



TAXES FONCI

IA - PROPRIÉTÉS BÂTIES : Parties d'Evaluation (PEV) imposées 1	Nombre de comptes de propriétaire 2	Nombre de PEV 3	Base imposée 4	Total 5
1 Locaux d'habitation ordinaire	1 768	3 118	6 423 373	2 408 765
2 Locaux d'habitation à caractère social	2	126	148 739	55 777
3 Locaux d'habitation soumis à la loi de 48	1	1	319	120
4 Autres locaux passibles de la TH	0	0	0	0
5 Locaux à usage professionnel et commercial	87	226	10 815 792	4 055 922
6 Établissements industriels et assimilés	5	53	415 219	155 707
7 Total avant lissage		3 524	17 803 442	6 676 291
8 MONTANT NET REVENANT À LA COLLECTIVITÉ APRÈS LISSAGE				6 681 335

Pour 2025, on peut estimer que les bases revalorisées (+1,7 %) seront portées à 6 721 000, ce qui donne un produit brut de taxe foncière bâtie de l'ordre de 6 722 284 €.

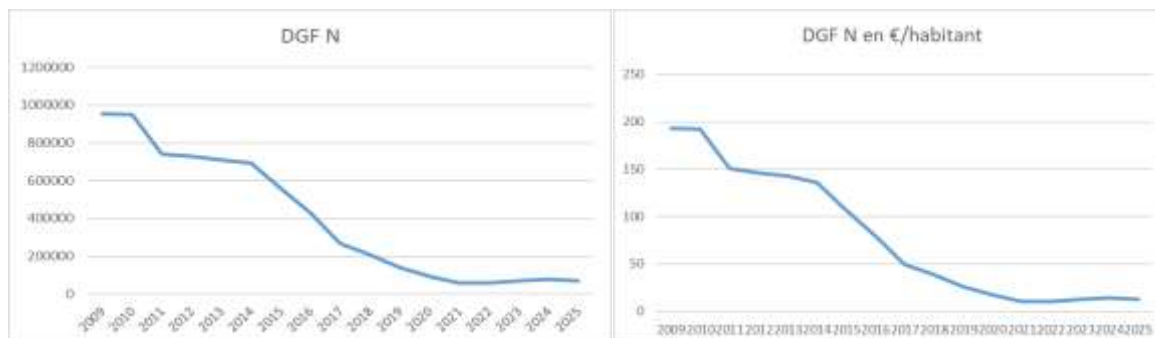
IA - PROPRIÉTÉS BÂTIES : Parties d'Evaluation (PEV) imposées 1	Nombre de comptes de propriétaire 2	Nombre de PEV 3	Base imposée 4	Total 5
1 Locaux d'habitation ordinaire	1 768	3 118	6 423 373	2 408 765
2 Locaux d'habitation à caractère social	2	126	148 739	55 777
3 Locaux d'habitation soumis à la loi de 48	1	1	319	120
4 Autres locaux passibles de la TH	0	0	0	0
5 Locaux à usage professionnel et commercial	87	226	10 815 792	4 055 922
6 Établissements industriels et assimilés	5	53	415 219	155 707
7 Total avant lissage		3 524	17 803 442	6 676 291
8 MONTANT NET REVENANT À LA COLLECTIVITÉ APRÈS LISSAGE				6 681 335

6.2 La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Les évolutions 2025 principales sont :

Pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), une progression des dotations de péréquation : +90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), +90 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR), pas de progression de la DNP. L'augmentation de la quote-part des montants DSU, DSR et DNP liées à l'outre-mer de 17 % afin de relancer la péréquation dans ces territoires aura pour conséquence de réduire légèrement les crédits alloués aux communes métropolitaines sur ces dotations.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) fait l'objet d'un maintien définitif du fonds à 1 md d'euros en 2020. L'objectif des 2 % des ressources fiscales du bloc communal est annulé. La fin des garanties exceptionnelles en cas de perte d'éligibilité au reversement FPIC en 2021 conformément au retour au système de droit commun annoncé les années précédentes est confirmée. Un ensemble intercommunal inéligible au reversement FPIC ne perçoit plus que 50 % du montant n-1 l'année de sa sortie.



D'une façon moins technique, en 2009 la DGF était de 954 231 €, en 2024 elle est de 77 368 €. Le montant 2025 attendu s'élève à environ 70k€ (duquel on déduire le DILICO donc en fait rien du tout...).

La DGF par habitant passe de 193 € à 12,4 €.

Concernant le Fonds de solidarité des communes d'Île-de-France (FSRIF), les écarts de richesse entre les communes franciliennes étant plus élevés que ceux des autres régions, le FSRIF est un fonds spécifique assurant une redistribution entre les communes de la région d'Île-de-France par prélèvement sur les communes les plus favorisées au profit des communes les plus défavorisées.

Villabé est contributeur net au FSRIF, car le potentiel financier par habitant de la commune est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes d'Île-de-France pour 30 178 €, en 2024.

6.3 Les conséquences sur l'épargne nette.

L'épargne brute constitue le solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une Collectivité. Elle permet notamment d'identifier :

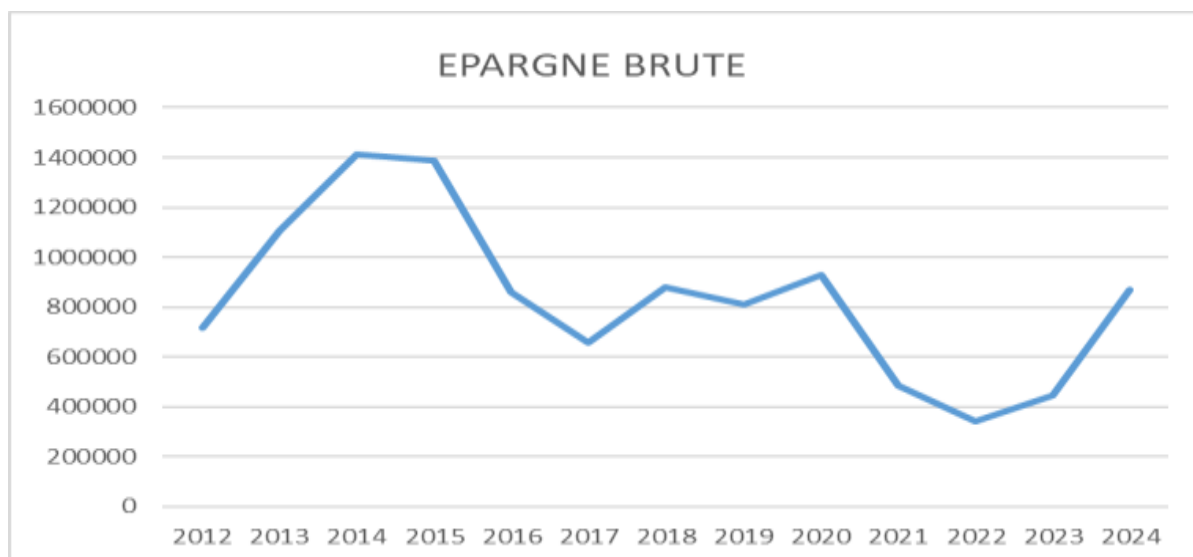
- Les marges de manœuvre existantes au sein de la section de fonctionnement
- La capacité qu'a une Collectivité à se désendetter ou à investir.

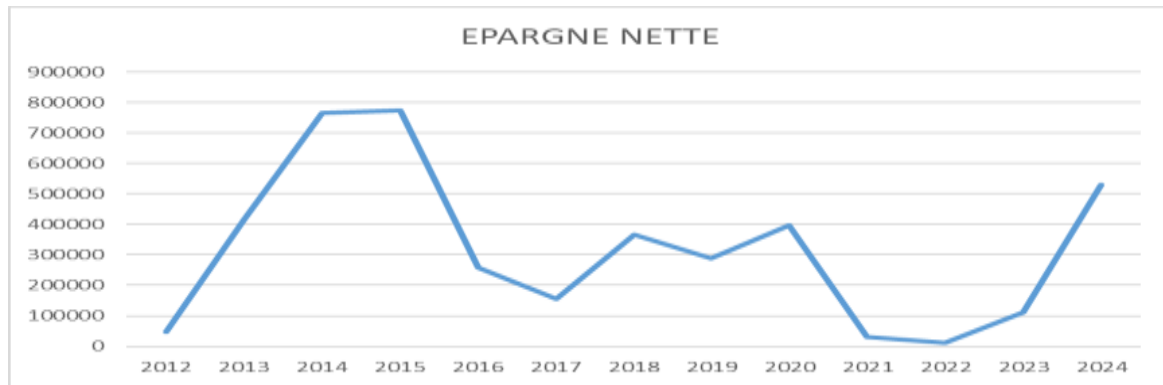
L'épargne brute permet par ailleurs d'apprécier si une collectivité respecte les règles d'équilibre budgétaire. En effet, une collectivité sera en déséquilibre si son épargne



brute couplée aux autres recettes propres d'investissement (*hors emprunts*) ne permet pas de rembourser le capital de la dette sur un exercice (*article L.1612-4 CGCT*).

rob2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
févr-25							
DETTE (Stock au 31/12 N)	2 823 308	2 268 118	1 938 376	1 603 930	1 264 559	920 029	570 098
RBT K DETTE	534 510	546 928	329 742	334 446	339 372	344 530	349 931
ANNUITE INT PROPRE	124 308	109 200	94 166	80 386	66 566	52 140	37 653
RRF (on enleve le 77)	7 225 988	7 192 802	7 407 639	8 444 741	8 659 858	8 876 355	9 098 264
DRF	6 170 411	6 597 042	6 973 778	7 918 272	7 724 741	7 879 236	8 036 821
EPARGNE DE GESTION = RRF-DRF	1 055 577	595 760	433 861	526 469	935 117	997 119	1 061 443
EPARGNE BRUTE = EPARGNE DE GESTION - INTERETS DE LA DETTE	931 269	486 560	339 694	446 083	868 551	944 979	1 023 790
EPARGNE BRUTE/ RFF	12,89%	6,76%	4,59%	5,28%	10,03%	10,65%	11,25%
EPARGNE NETTE = EPARGNE BRUTE - RBT CAPITAL DETTE	396 758	31 294	9 952	111 637	529 180	600 449	673 860
CAPACITE DE DESENDETEMENT EN ANNEES = STOCK DETTE/ EPARGNE BRUTE	3,0	4,7	5,7	3,6	1,5	1,0	0,6
CAPACITE D'ENDETTEMENT ANNUELLE = 8*EPARGNE BRUTE- DETTE (Stock)	6 489 378	2 597 478	1 458 566	2 856 904	7 420 953	8 529 759	9 667 803





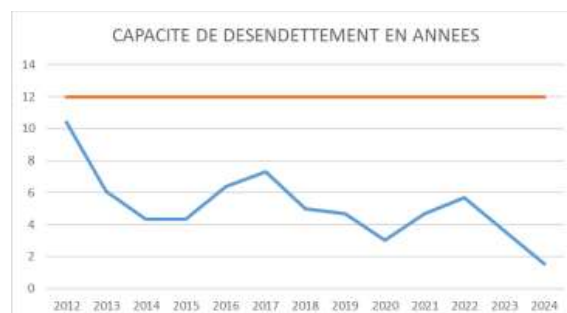
L'épargne nette (EN) ou capacité d'autofinancement : elle représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) auquel il a été retraité le montant du capital de la dette remboursé par la Collectivité sur l'exercice.

La baisse des dotations rogne l'épargne brute et donc l'épargne nette comme le montre la modélisation ci-dessus. Cependant la capacité de désendettement reste dans une zone de confort et permet d'envisager l'avenir avec une réelle capacité de production d'équipements publics structurants, au prix de 10 ans d'efforts sans jamais avoir eu recours à l'emprunt. La douloureuse réalité c'est que les investissements des années 2000 se sont payés sur les 3 mandats suivants.

Désormais les collectivités doivent respecter un plafond de capacité de désendettement, ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité.

Ainsi, sur leur budget principal, ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes et EPCI, 10 ans pour les départements et la métropole de Lyon, 9 ans pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.



6.4 La dette.

La structure de la dette de Villabé est la suivante :

Les produits sont à taux fixes donc non structurés.

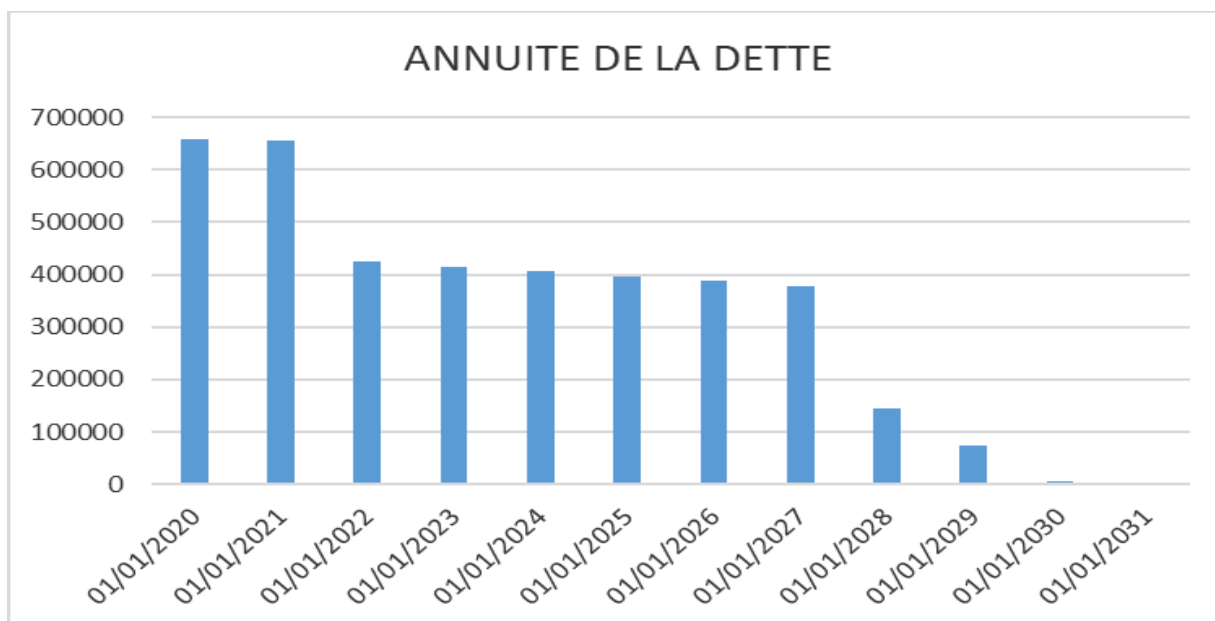
L'encours de la dette est de 1 218 140 € (capital à rembourser).

L'annuité 2025 sera de 406 000 € dont 340 000 de capital et 55 109 d'intérêts.

Tout sera remboursé en 2030 alors même qu'aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2014.

TABEAU PRÉVISIONNEL DE LA DETTE				
Etat constaté - montants en Euros				
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2021	546 927,69	109 200,35	656 128,04	2 268 118,25
2022	329 741,99	94 166,27	423 908,26	1 938 376,26
2023	334 445,94	80 385,90	414 831,84	1 603 930,32
2024	339 371,64	66 566,06	405 937,70	1 264 558,68
2025	344 529,56	52 140,03	396 669,59	920 029,12
2026	349 930,64	37 652,83	387 583,47	570 098,48
2027	355 586,35	22 907,45	378 493,80	214 512,13
2028	136 508,69	7 917,59	144 426,28	78 003,44
2029	73 042,05	1 603,91	74 645,96	4 961,39
2030	4 961,39	0,00	4 961,39	0,00
TOTAL GENERAL	2 815 045,94	472 540,39	3 287 586,33	

En conséquence le profil d'extinction de la dette reste identique.



6.5 La stratégie de gestion de la dette.

Une stratégie pertinente de gestion de la dette implique de diversifier les établissements bancaires, la définition d'un niveau minimal d'encours liquide, la gestion

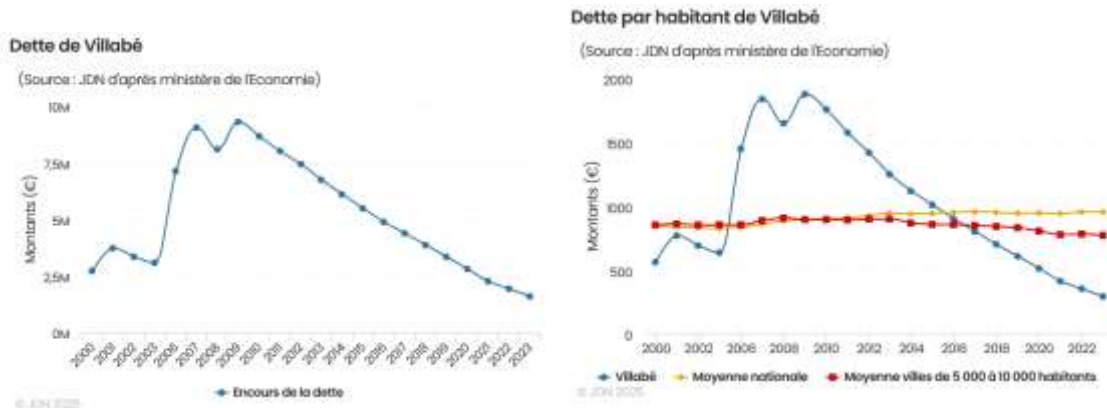
du risque de taux en équilibrant la dette et la recherche de la diminution du taux moyen des emprunts à taux fixes.

La dette de Villabé possède une structure saine sans risque de taux ni de change puisque **la dette est à taux fixe**.

La renégociation de certains modules de prêt a généré un gain de **103 752,16 €** d'intérêts sur la période 2017-2020.

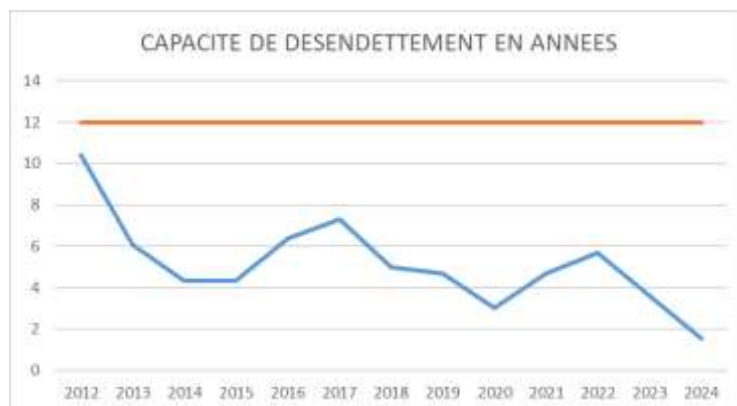
Les efforts considérables entrepris depuis 2014 ont permis de stabiliser un endettement conséquent pour revenir dans la moyenne de la strate.

La dette par habitant s'élevait à **1118 €** au 1^{er} janvier 2014, aujourd'hui la dette par habitant est de **221 €**, nous sommes désormais bien en dessous de la moyenne après 10 années d'efforts. Le recours à l'emprunt n'est pas prévu en 2025, la mobilisation d'une ligne de trésorerie ne devrait pas s'avérer nécessaire.



La dégradation liée à la baisse des dotations a été anticipée, à l'instar des années précédentes. La zone dangereuse commence autour de 11-12 années. Pour Villabé notre capacité de désendettement s'élève à **2** années. La situation est donc tout à fait correcte et permet de préserver l'avenir.

La situation financière de la commune est donc globalement saine.



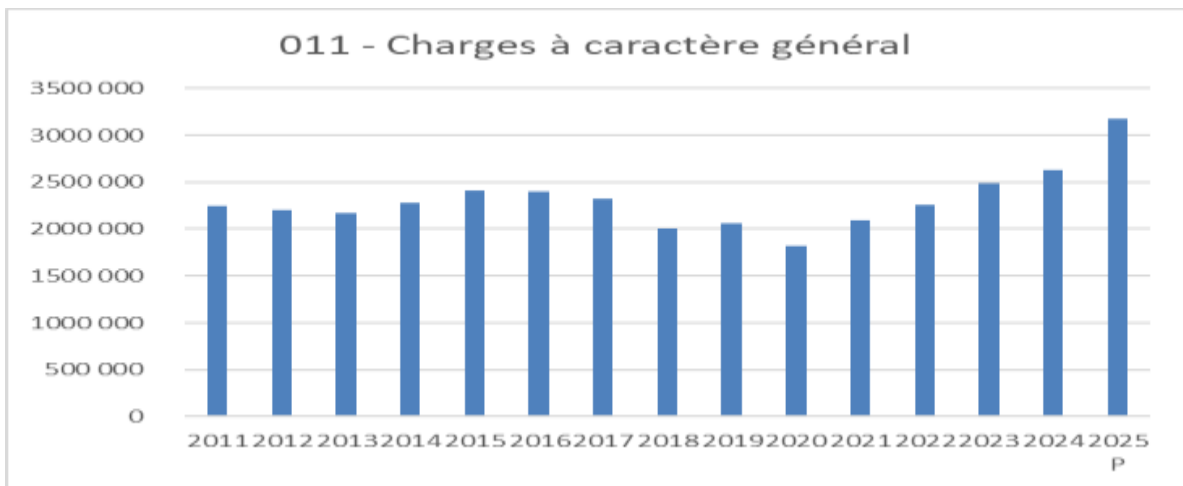
Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure en effet à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

7 LES ORIENTATIONS FINANCIERES DU BUDGET 2025.

Evolutions pressenties sur les grands postes de dépenses.

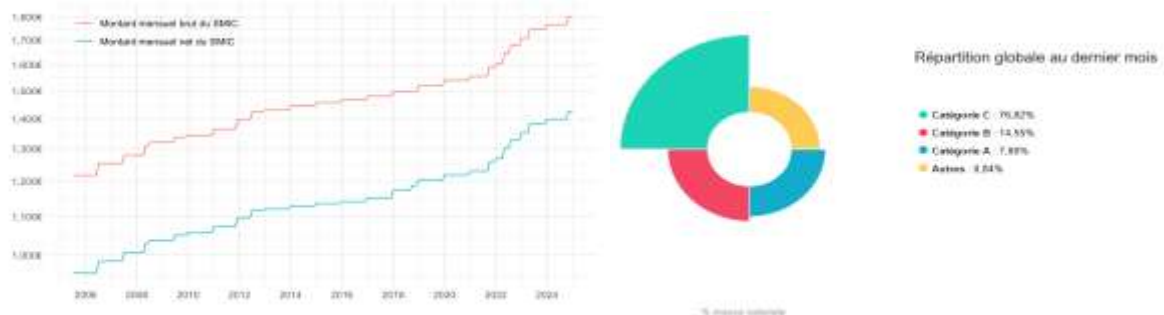
Les efforts demandés portent pleinement leurs fruits puisque le chapitre 011 est stabilisé en dépenses avec de réels efforts pour contenir l'inflation.

Ainsi en 2025, le chapitre 011 est réalisé à 2 633 k€ soit quasiment le niveau 2015 à 2 410 k€, résultat de l'effort sur l'achat public et la recherche constante d'économies avec la variable énergétique difficile à contenir tant la hausse est vertigineuse.



La masse salariale du fait des mesures exogènes devient hors de contrôle.

À partir de juillet 2022, la croissance de la masse salariale amorce une hausse historique sous l'effet du dégel de la valeur du point d'indice. À cette mesure s'ajoutent les revalorisations successives de la valeur du SMIC.



La structure de l'effectif entraîne une hyperdépendance à la hausse du SMIC qui frappe 80 % des effectifs. En outre, la hausse des cotisations CNRACL va produire des effets ravageurs.

En 2025, le chapitre 012 est prévu à 4 565 k€ contre une exécution 2024 à 4 362 k€.

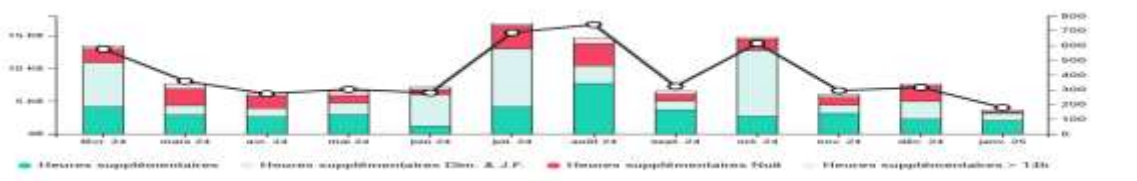
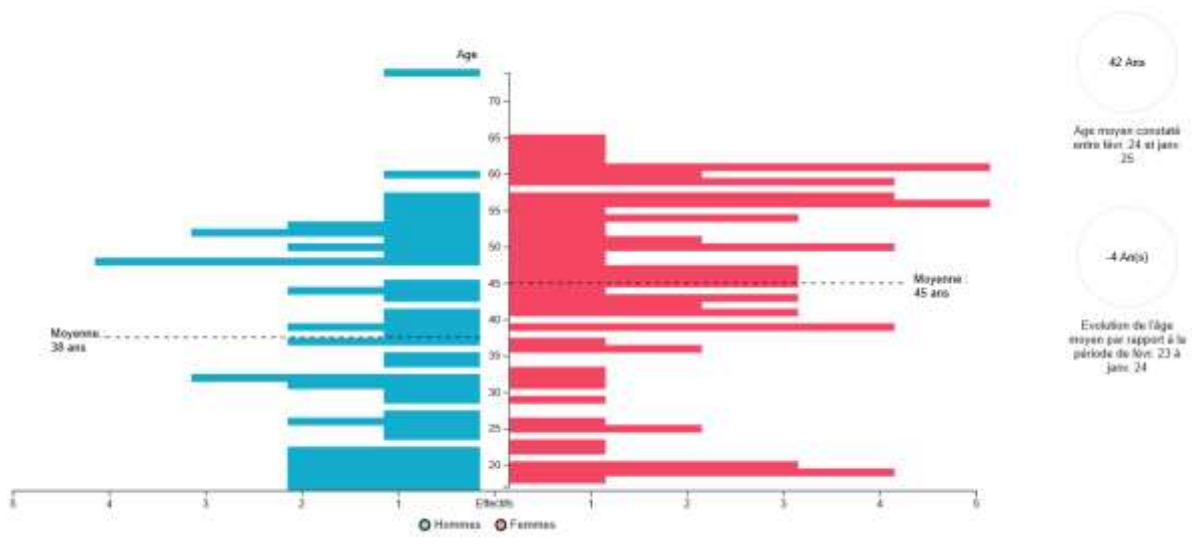
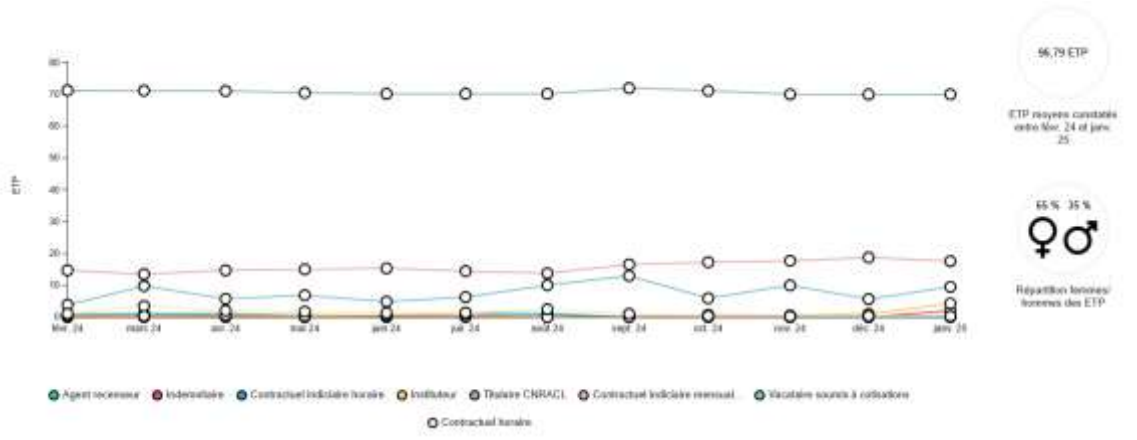


Des titulaires plus chers que les contractuels

« En augmentant les cotisations concourant les titulaires (qui sont les affiliés à la CNRACL, soit, en surcharge, encore le coût de l'emploi public par rapport à celui de contractuels, alors qu'il y a une dérive de la région Pays de la Loire. Selon M. le directeur pour l'emploi d'un fonctionnaire, âgé de 65, attendu 15% en 2028.

« La mesure risque ainsi d'être improductive et même d'aggraver le problème de la DMACL, prévient-il, en accentuant la tarification des collectivités à recruter des contractuels, qui ne cotisent pas à cette charge mais au régime général de la Sécurité sociale et à l'inscription de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (ancienneté). A Lyon, où 70% des nouveaux recrutés sont âgés de contractuels, Cécile Rozier, directrice des finances, explique, la aussi, ce risque, « si l'on ne devait refléter que d'un point de vue financier ».

La structure des effectifs est stable avec un net rajeunissement en 2024.





4956 Heures supplémentaires ont été réalisées sur 1 an, liées principalement aux activités à destination des habitants pour un montant de 111 163 €.

L'absence de mesures sur catégories A et B dénaturent l'attractivité de la fonction publique en particulier dans la territoriale et devrait conduire à des départs massifs, le recrutement devenant très compliqué.

Le tableau des effectifs ne connaît pas d'évolution significative. La commune compte 99 emplois permanents et une quarantaine de non permanents. Les non permanents comprenant le personnel vacataire saisonnier.

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE VILLABE 27

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 091-219106598-20240907-DEL202405-DE

FILIERE ADMINISTRATIVE			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Directeur Général des Services	A	1	1
Attaché principal	A	0	0
Attaché Territorial	A	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	3
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0
Rédacteur	B	1	2
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl	C	6	5
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl	C	5	5
Adjoint Administratif	C	2	2
TOTAL		19	19
FILIERE TECHNIQUE			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Technicien principal de 1ère classe	B	1	2
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0
Technicien	B	2	2
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2
Agent de Maîtrise	C	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	2
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	12	12
Adjoint technique	C	26	26
TOTAL		46	47
FILIERE SOCIALE ET MEDICO SOCIAL			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	A	1	1
Assistant Socio-Educatif	A	1	1
Educateur de Jeunes Enfants	A	2	2
Agent social	C	1	1
Atsem principal de 1ère Classe	C	3	3
Atsem principal de 2ème Classe	C	5	5
TOTAL		13	13

FILIERE ANIMATION			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Animateur principal de 1ère classe	B	1	1
Animateur principal de 2ème classe	B	0	0
Animateur	B	0	0
Adjoint d'Animateur Ppal de 1ère classe	C	1	0
Adjoint d'Animateur Ppal de 2ème classe	C	4	4
Adjoint d'Animation	C	10	10
TOTAL		16	16
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Brigadier chef principal	C	1	1
Coordonnateur brigadier de police municipale	C	1	1
TOTAL		2	2
Total Général des emplois permanents		99	99

Evolution des recettes sur les grands postes de recettes :

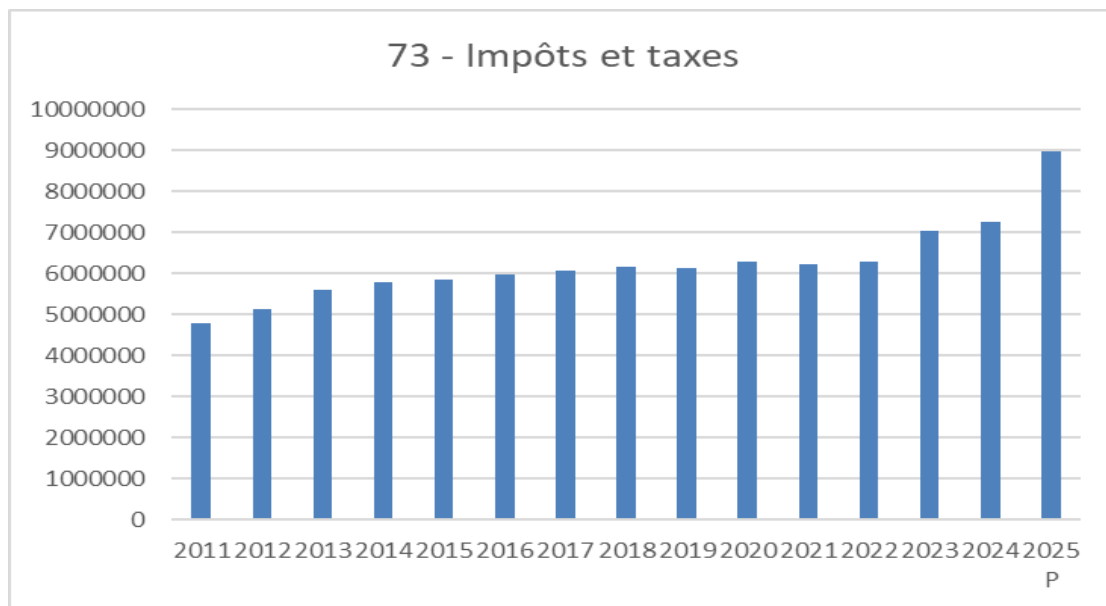
Les évolutions sur les recettes sont calculées avec une réserve prudentielle liée à un éventuel ralentissement du marché immobilier suite à la remontée attendue des taux d'intérêts.

La stabilité des recettes résulte de l'atonie des bases fiscales et de la non-compensation de certains dispositifs fiscaux.

Certains allègements de fiscalité locale donnent lieu à un mode de calcul sur des bases figées générant une compensation non intégrale. De plus, l'Etat fait entrer ces montants de compensation dans les variables d'ajustement, réduisant ainsi une deuxième fois le montant des compensations versées aux collectivités locales.

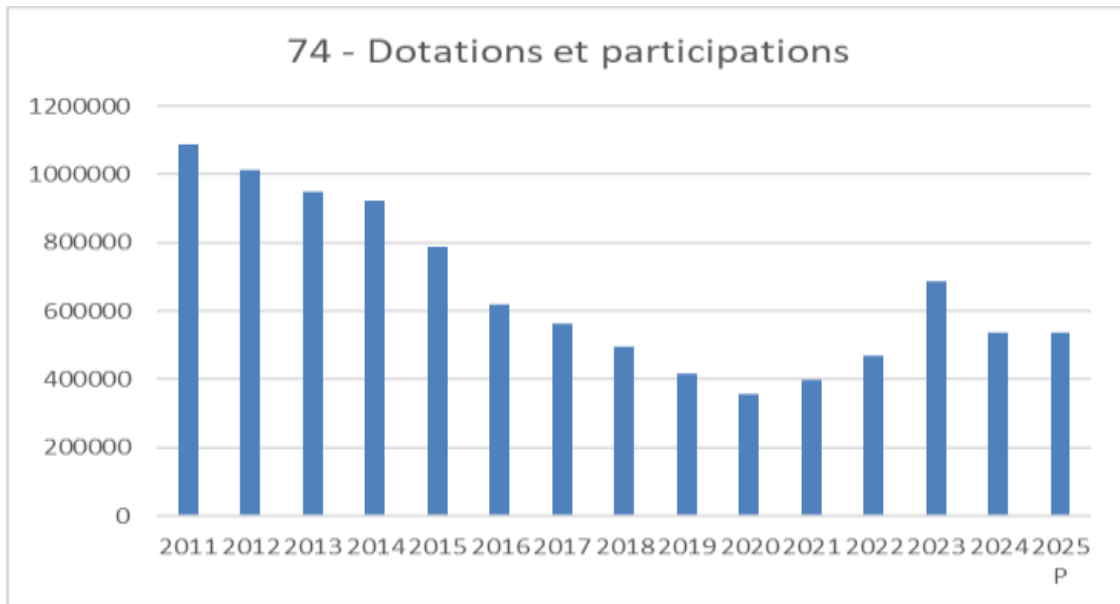
Le montant stable des recettes est l'illustration de cette double peine frappant les collectivités.

Le graphique n'intègre pas le reversement du coco (coefficient correcteur) d'un montant de 1.9 millions €. Les recettes fiscales sont donc stagnantes avec une revalorisation de l'ordre de 40 k€.



C'est sur le chapitre 74 que la baisse des dotations s'illustre pleinement.

Dans ce chapitre sont intégrées les recettes du dispositif cantine à 1 €, soit 247 000 € sur 3 ans.



Enfin, la facturation aux usagers des services municipaux reflète la volonté d'équilibre entre le coût du service et le prix payé par l'utilisateur.

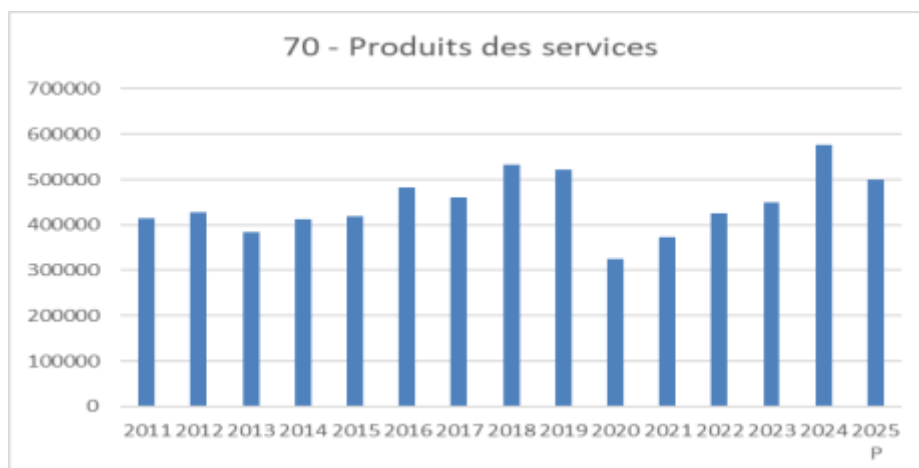
La prévision est une recette de **500 000 €**.

En ces temps difficiles, nous reconduisons le prix des repas de cantine pour tous les usagers. Il est depuis le 1^{er} janvier 2022 à **1 €** pour les 3 premières tranches.

Les efforts déployés permettent pour l'instant le maintien de tels tarifs tout en respectant à la lettre la loi Egalim pour le bien des enfants.

A titre de comparaison nous obtenons le repas pour un coût moyen de 3,22 €, nos voisins 3,73 €. Sur l'année une telle différence est de 54 k€ soit la moitié du budget de la culture.

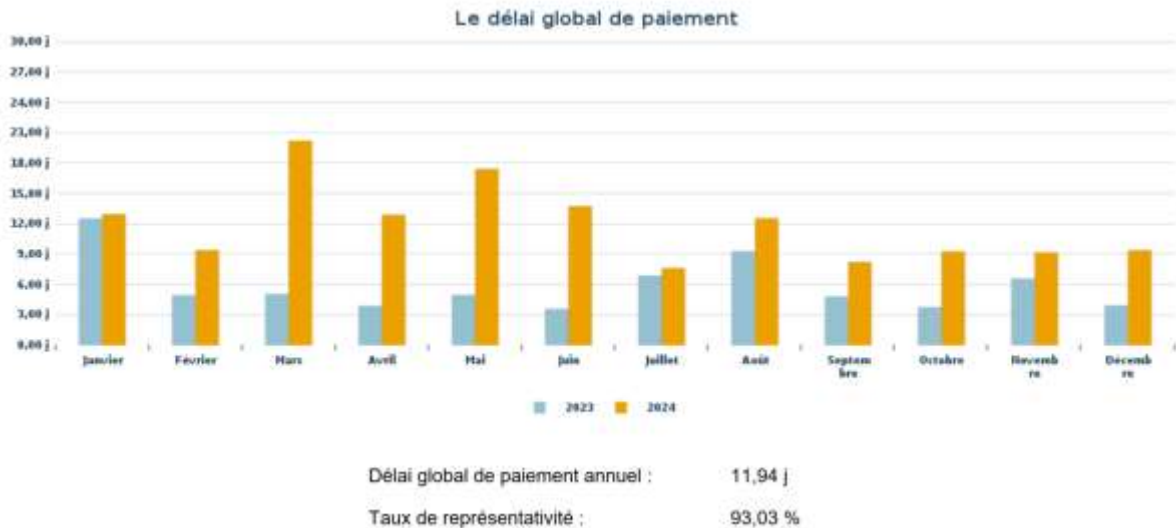
REPAS	COMMANDÉS	DÉPENSE 2024 VILLABÉ
Maternelle	25955	83 434,5537 €
Élémentaire	50110	161 082,8544 €
Adultes	6408	21 598,2537 €
TOTAUX	82473	266 115,6617 €



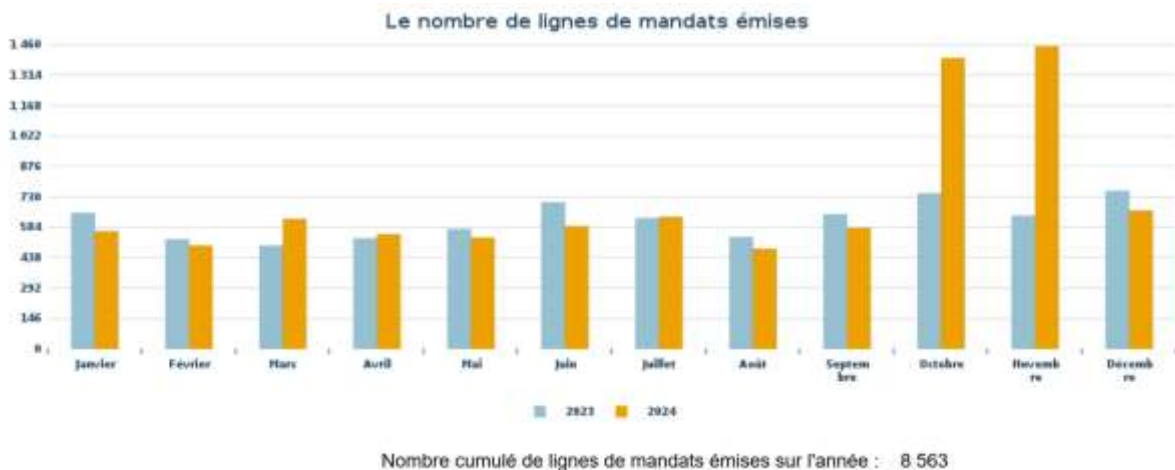
8 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

8.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Un budget de responsabilité doit traduire une réalité financière ainsi que les orientations majeures de la collectivité, en surmontant certaines difficultés techniques et politiques évoquées *supra*.



Nous nous attachons à payer les acteurs économiques avec qui nous travaillons, le plus rapidement possible. En effet les retards de paiement accélèrent de 25 % la faillite des entreprises. A Villabé, nous payons en moins de 12 jours, en 2024 nous avons eu une légère dégradation liée au changement de trésorerie de nomenclature comptable et de logiciel, depuis septembre nous sommes à 9 jours.



Ce délai court permet d'acheter mieux et moins cher, c'est un gage de sérieux et de crédibilité.

Les orientations 2025 sont la déclinaison des orientations suivies sur la période 2014-2024.

8.1.1 Les orientations envisagées tout au long du mandat :

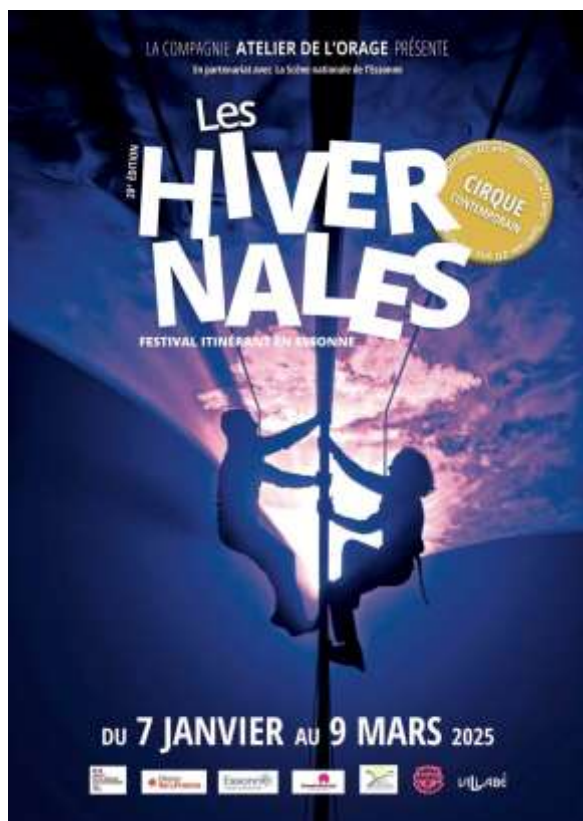
- **Poursuite de la maîtrise** des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées.
- **Stabilisation fiscale** car les ménages et les entreprises sont déjà soumis à des prélèvements fiscaux importants de la part de l'Etat.
- **Préservation d'une capacité d'autofinancement** afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne et non pas, par une augmentation de l'encours de la dette.
- **Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement** compatible avec les budgets annuels et respect de la loi MOP conformément aux procédures adoptées en 2015
- **Poursuite de la politique de désendettement**
- **Recherche active de nouvelles recettes :**
 - Développement de la politique de promotion de Villabé ;
 - Sollicitation de fonds de concours externes pour financer certains investissements ;
 - Optimisation de la gestion domaniale.

Enfin, parce que la culture doit être aussi l'un des piliers du vivre ensemble et de l'éducation qui fait avancer notre société, **son budget est maintenu**. Il permet ainsi de continuer à accueillir une compagnie en résidence, « *l'Atelier de l'Orage* », dans notre commune et d'accueillir ponctuellement d'autres artistes en résidence qui proposent des spectacles que vous aurez le plaisir de découvrir tout au long de l'année.

Les Hivernales fêtent cette année leur 20e anniversaire en Essonne. Dans ces territoires où cohabitent des personnes aux parcours différents (monde agricole, néo-ruraux...), la proposition artistique du festival constitue comme un temps préservé, une opportunité privilégiée pour faire communauté, où l'émotion, le rire et le sensible mettent à l'œuvre un enjeu actuel majeur : l'habitabilité des territoires.

Ligne artistique familiale et exigeante, esprit de convivialité et qualité d'accueil marquent les grandes forces des Hivernales. La programmation, initialement tournée vers le théâtre, s'est ouverte au fil des ans à d'autres disciplines artistiques : mime,

clown, danse contemporaine, magie, humour musical, cirque, masque, conte, marionnette, théâtre burlesque... faisant de cette manifestation un véritable outil de développement culturel.



la terrasse (https://www.journal-laterrasse.fr)

FOCUS - 328 - LE FESTIVAL ESSONNIEN LES HIVERNALES CÉLÈBRE SES 20 ANS (1/1)
FOCUS_NUMERO/328-LE-FESTIVAL-ESSONNIEN-LES-HIVERNALES-CELEBRE-SES-20-ANS/1

Un festival né pour et par le territoire, fondé et défendu par Gilles Cuche, directeur de la compagnie Atelier de l'Orage



ENTRETIEN GILLES CUCHE

Publié le 15 décembre 2024 - N° 328

<https://www.journal-laterrasse.fr/focus/un-festival-ne-pour-et-par-le-territoire-fonde-et-defendu-par-gilles-cuche-directeur-de-la-compagnie-atelier-de-lorage>

Dans son ouvrage, *The Rise of the Creative Class* (2004), Richard FLORIDA considère que la créativité et l'innovation sont les moteurs de la croissance des territoires. Le rôle des villes prend une nouvelle ampleur dans l'économie de la connaissance : elles se doivent d'attirer et de retenir les membres de cette classe créative afin d'accroître leur compétitivité.

Le résidanat artistique permet un réel rayonnement du territoire dans tout le département et au-delà.

8.1.2 Les orientations envisagées en 2025

Le budget primitif 2025 de la commune, devra donc continuer à être élaboré et exécuté dans un contexte extrêmement contraint et incertain :

La réduction drastique des dotations de l'état et des subventions des Conseils Régional et Départemental aura un impact négatif très important sur les finances communales.

En 2025, le soutien départemental en fonctionnement sera faible.

➤ **Culture et sport**

Nous avons fait le choix de maintenir une action forte sur ces secteurs, en préservant au maximum notre appui auprès des opérateurs culturels structurants, des associations sportives amateurs et des clubs de haut niveau du territoire.

Les manifestations culturelles et sportives organisées par les communes et les associations du territoire ne pourront pas être soutenues en 2025.

Le dispositif de l'aide à l'investissement culturel et sportif est suspendu, de même que le soutien aux projets culturels des communes (PCC) et aux projets culturels des opérateurs, à l'exception de quelques communes dont l'opérateur verra son aide diminuée.

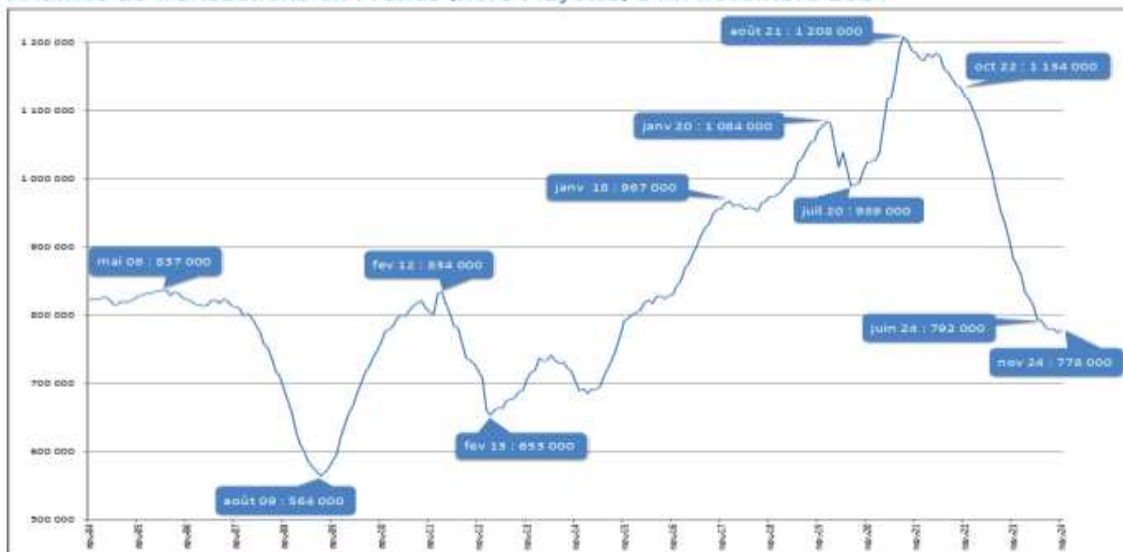
Le soutien aux clubs sportifs amateurs et de haut niveau est maintenu, avec une enveloppe budgétaire ajustée à la baisse d'environ -20%.

Le montant des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation est soumis à de fortes incertitudes, car étroitement lié à l'évolution des transactions immobilières.

Nous avons anticipé une baisse comme tout le monde, avec une chute de produit moins forte que prévue (50k€ tout de même).

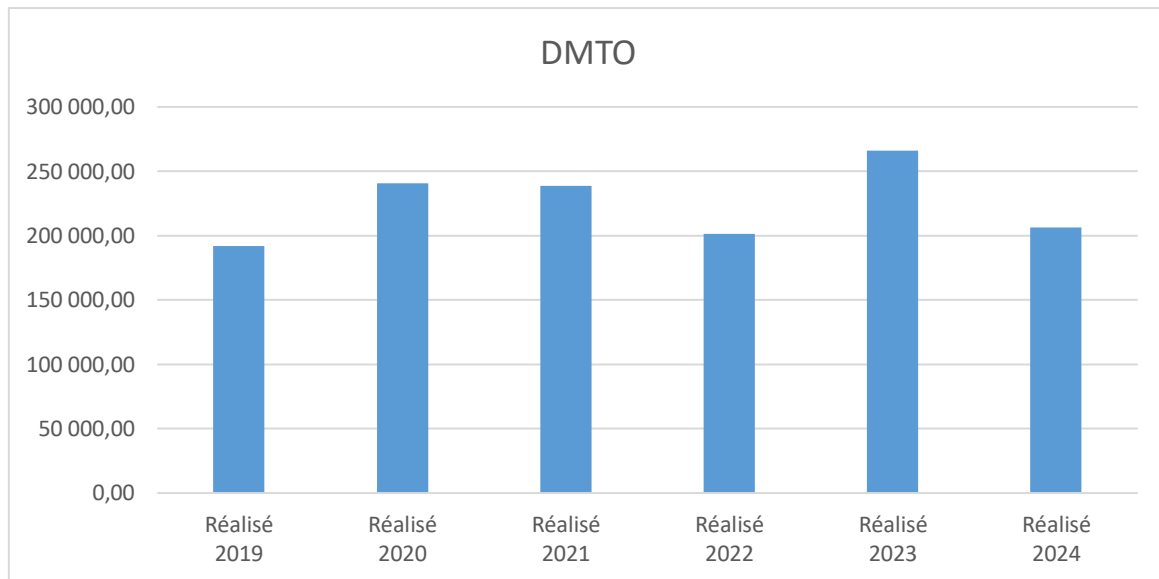
L'attractivité de Villabé est bien réelle !

Volumes de transactions en France (hors Mayotte) à fin novembre 2024



Source : IGEDD et Insee d'après DGFIP (MEDOC) et base immobilière notariale

Le volume de transactions de logements anciens en cumul sur les douze derniers mois en France1 atteint 778000 transactions à fin novembre 2024, après 792000 fin juin 2024 et 872000 fin décembre 2023. La baisse annuelle est désormais de 12 %. Elle se résorbe mois après mois depuis mars 2024 et son pic a été atteint en février 2024 à -23,4 % sur un an. Actuellement, le volume annuel de transactions réalisé sur ces douze derniers mois est similaire à celui observé fin 2015 (790000 transactions environ à fin novembre-décembre 2015). Le nombre de transactions devrait ainsi commencer à se stabiliser (Note de conjoncture immobilière - Janvier 2025 Notaires de France)



Afin de ne pas aggraver la pression fiscale sur les ménages et les entreprises, le taux de la taxe foncière, restera, dans la mesure du possible, inchangé.

L'objectif du maintien d'une épargne nette positive reste prioritaire et conditionné par une maîtrise drastique des dépenses communales.

Le résultat dépendra aussi de la situation économique générale et de l'impact des mesures d'austérité imposées par l'Etat et de l'incidence négative éventuelle sur le budget des communes des mesures fiscales prises par la Communauté d'Agglomération.

Il sera donc très difficile de maintenir les marges de manœuvres communales au niveau des exercices précédents malgré des efforts considérables de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Afin de contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel il conviendra de :

- *Poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents ;*
- *Remplacer, lors des départs en retraite, les seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne ;*
- *Accentuer la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures administratives et comptables : visa des factures, envoi par voie électronique et non postale.*

L'octroi de subventions aux associations interviendra, à contrario de l'ensemble des dépenses de la commune, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire constante, pour soutenir les bénévoles associatifs car malgré les pressions à la baisse exercées sur les

recettes communales, il est apparu inopportun de faire participer les associations à l'effort budgétaire.

En 2025, le maintien d'une enveloppe supplémentaire de 20 000 € mise en place en 2024 soit 140 k€ permettra un soutien massif aux bénévoles associatifs et à leurs membres.

Le soutien aux associations locales hors subventions sera pour sa part poursuivi à travers l'aide logistique apportée par la commune sous forme de mise à disposition gratuite de salles communales, de matériels divers et de prestations du personnel municipal (*services techniques, protocole, police municipale, etc...*).

Maintien également d'une politique événementielle ciblée et conséquente pour développer, notamment en basse saison, l'attractivité de la ville et donc soutenir son activité économique. Nous constatons, depuis la crise sanitaire une baisse des fréquentations aussi certaines manifestations pourront passer en rythme biennal d'autres pourront être supprimées ou remplacées.



Vitesse décarbonée avec la deuxième course de caisses à savon qui a remporté un succès partagé avec plus d'un millier de spectateurs, mémoire du patrimoine avec la célébration des 100 ans des immeubles des ouvriers de la papèterie DARBLAY, lecture avec notre deuxième salon du livre et fracas des armes de mêlée nous attendent cette année avec un week-end Médiéval.

L'optimisation équitable des sources de recettes est poursuivie.

Une politique tarifaire modérée reposant sur le partage de l'effort entre les contribuables et les usagers :

- **Les contribuables** : en principe, il n'y aura pas d'augmentation ;
- **Les usagers** : L'équilibre sera maintenu dans la mesure du possible, une légère adaptation des tarifs de cantine sera modélisée en fonctions des hausses alimentaires.

Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux

Malgré un contexte économique de plus en plus difficile, l'élaboration du budget 2025 s'inscrit dans le prolongement de la philosophie des années précédentes.

En vue de maintenir une pression fiscale et tarifaire modérée et équitable ainsi que des marges de manœuvre budgétaires suffisantes, un effort considérable devra encore être consenti en 2025, pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Afin de poursuivre la réduction de l'encours de dette, le volume d'emprunt budgétisé en 2025 est nul à ce jour, sous réserves des évolutions réglementaires.

Malgré toutes ces contraintes, le volume des investissements restera significatif.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2025, budget qui bien évidemment pourra être amendé par décisions modificatives tout au long de l'exercice 2025.

8.2 LES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT 2025 POUR VILLABE.

En 2025, environ **1.5 M€** seront consacrés à embellir, sécuriser et consolider l'attractivité de notre ville et son cadre de vie en intégrant les opérations initiées auparavant.

Les priorités 2025 seront les suivantes :

- Opération de rénovation extension de l'école Ariane dont l'estimation du budget selon les options qui seront choisies varient de 6M€ à 8M€.
- Rénovation de la grange du centre de loisirs qui devient indispensable.
- Création jardins familiaux ou partagés et accès à la zone humide chemin d'Ambreville.

Nous signons le 3 mars 2025 avec le département un contrat dit « Terre d'avenir » d'une durée de 3 ans, avec une somme pré affectée pour Villabé de **382 241 €**.

Ce contrat comporte 3 opérations adoptées le 5 juillet 2024 par le conseil municipal :

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat terre d'avenir et le programme des opérations suivant, pour un montant total de 843 040.58 € HT :

- 1) Travaux de rénovation et de modernisation du centre culturel « La Villa », route de Lisses : 193 299.08€ HT
- 2) Travaux de rénovation du complexe sportif Paul Poisson, chemin vert : 355 215.98€ HT
- 3) Travaux de rénovation du centre de loisirs « Les copains d'abord », rue de l'Abbé Dauvilliers : 294 525.52€ HT

Poursuite des opérations initiées :

- Le Budget du scolaire sera en 2025 une priorité encore plus forte de la ville par laquelle Villabé affirme sa détermination à accueillir tous les jeunes villabéens dans un cadre éducatif favorable à l'épanouissement et la réussite de chacun dans un environnement sécurisé.

Outre l'informatisation continue des écoles, tous les groupes scolaires ont bénéficié de nouvelles menuiseries.

- En matière d'équipements sportifs, mise à niveau des équipements connaissant des désordres dont le terrain en herbe qui sera entièrement rénové.
- La politique sportive de Villabé permettra ainsi que se côtoient des équipements lourds dédiés à une pratique encadrée et fédérale (*licenciés d'un club sportif*) et des équipements légers en vue d'une pratique d'initiation loisirs en accès libre.
- 2025 sera également l'occasion de poursuivre une politique d'aménagement efficace et qualitative sur les espaces publics de proximité qui contribuera à accroître notre attractivité, récompensée par la conservation de la première « fleur » en 2024, avec les félicitations du jury.
- Nos actions en matière d'aménagement participent à la qualité de vie de chacun et mettent en valeur notre patrimoine municipal. Nous avons engagé en 2015 un programme de modernisation en matière d'accessibilité (ADAP) pour les personnes à mobilité réduite, aux divers équipements et espaces publics, qui se traduit par une contractualisation avec l'Etat d'un effort de mises aux normes de **40k€/an** durant 6 ans.



- Afin de poursuivre l'amélioration de notre voirie, la somme de **160 k€** sera affectée à son entretien, c'est le montant du bail voirie en investissement.

8.3 LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2025

Elles illustrent les priorités données aux familles et aux enfants afin que chacun s'épanouisse pleinement dans une ville où il fait bon vivre avec des équipements de qualité et biens entretenus, dans la continuité des cinq années précédentes.

Les prévisions conduisent au maquettage suivant pour 2025 :

La section de fonctionnement s'équilibrerait à **10,9 M€**

La section d'investissement s'équilibrerait vers 1,5 M€ après affectation du résultat 2024.

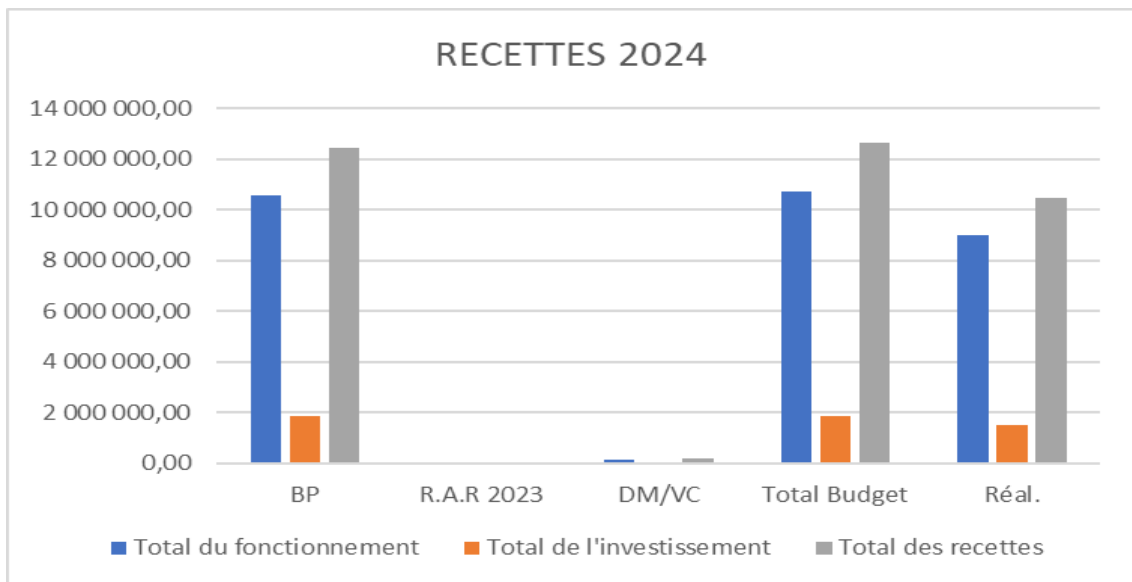
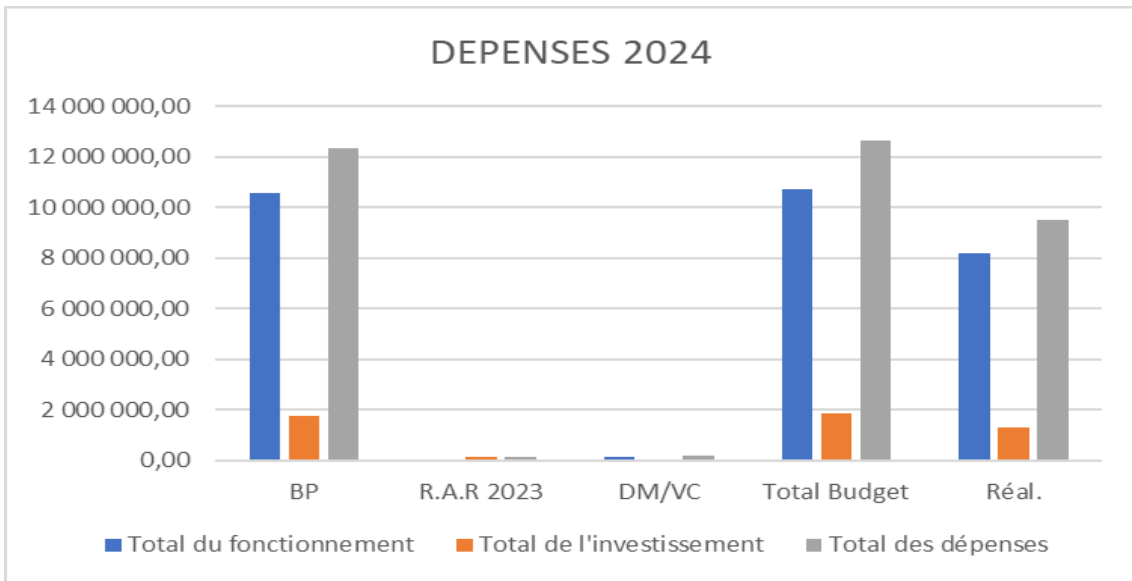
Les dépenses d'équipements représentent une somme légèrement supérieure à **1 M€**.

Le compte administratif 2024 provisoire se présente ainsi :

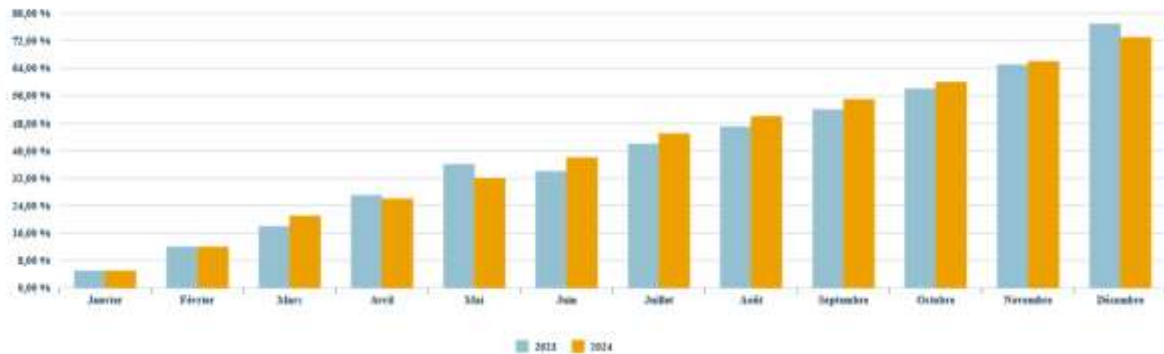
II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 212 112,21	G	8 675 060,16
	Section d'investissement	B	1 297 914,40	H	1 166 534,62
			=		=
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	320 719,12
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	321 224,23
			(si déficit)		(si excédent)
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B-C-D	9 510 026,61	=G+H-I-J	10 483 538,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	92 124,96	L	45 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	92 124,96	=K+L	45 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	T=A+C+E	8 212 112,21	=G+I+K	8 995 779,28
	Section d'investissement	=B+D+F	1 390 039,36	=H+J+L	1 532 758,85
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	9 602 151,57	=G+H+I+J+K+L	10 528 538,13

Le détail de l'exécution est le suivant :

DEPENSES	Total Budget	Réal.	% Réal.
Total du fonctionnement	10 736 019,07	8 212 112,21	76,49%
Total de l'investissement	1 889 825,78	1 297 914,40	68,68%
Total des dépenses	12 625 844,85	9 510 026,61	75,32%
RECETTES	Total Budget	Réal.	% Réal.
Total du fonctionnement	10 736 019,07	8 999 319,28	83,82%
Total de l'investissement	1 889 825,78	1 487 758,85	78,72%
Total des recettes	12 625 844,85	10 487 078,13	83,06%

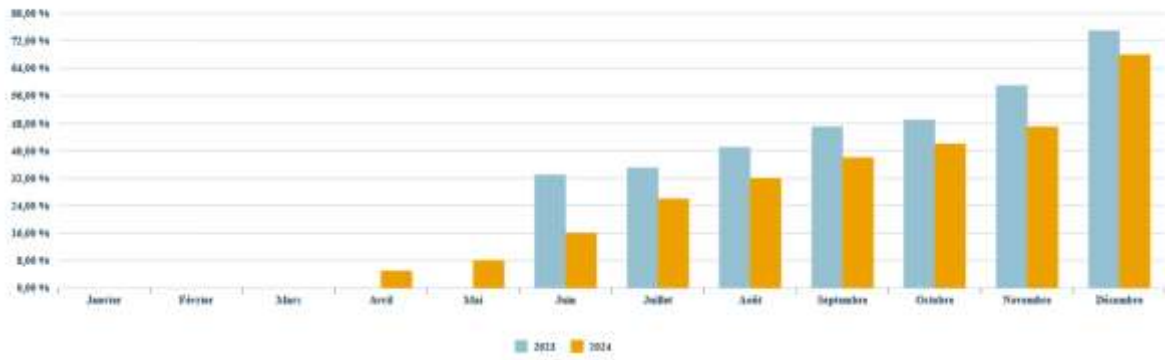


Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel



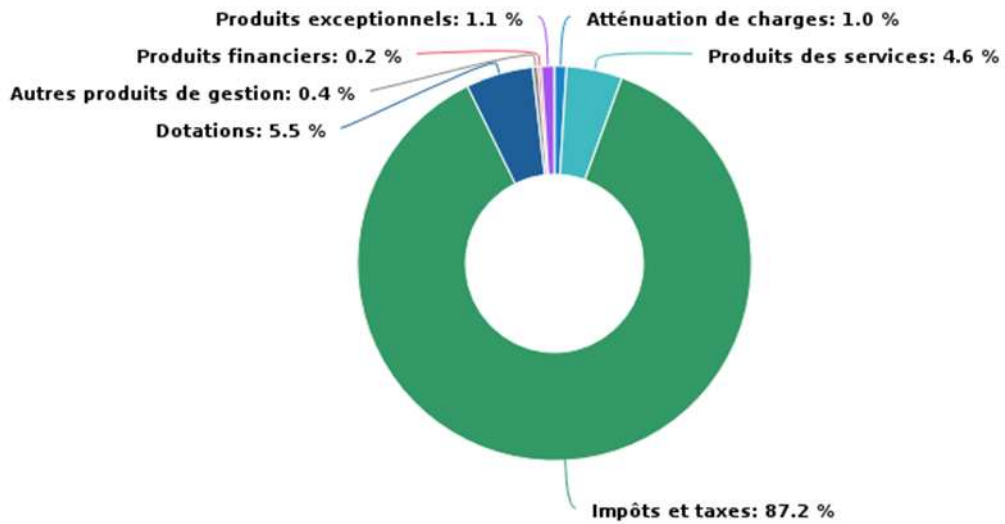
Taux de consommation des dépenses de fonctionnement 73%

Le taux de consommation des dépenses d'investissement réel

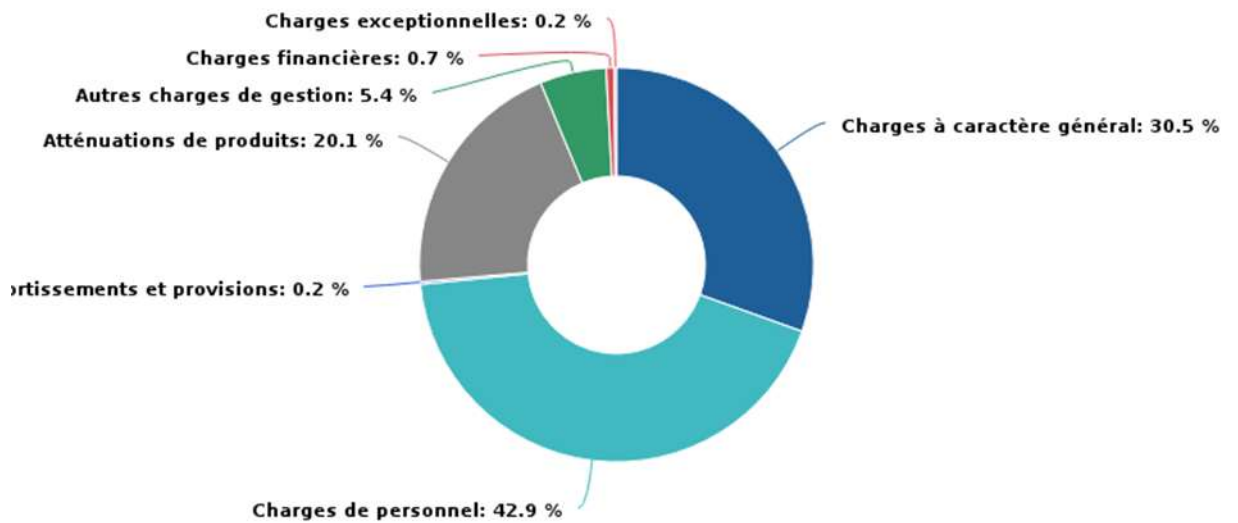


Taux de consommation des dépenses d'investissement 68%

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Structure des dépenses réelles de fonctionnement



POUR CONCLURE

Comme vous avez pu le constater avec ce rapport d'orientation budgétaire nous montrons une nouvelle fois notre détermination et notre volonté de poursuivre durablement le développement de notre belle commune au profit de tous ses habitants et de tous les acteurs économiques !

Nous avons augmenté significativement notre capacité d'autofinancement, nous réunissons donc toutes les conditions qui nous permettront de mettre en œuvre de grands projets comme l'agrandissement de l'école Ariane, la rénovation énergétique de nos bâtiments et la production de notre propre électricité issue d'énergie décarbonée d'ici 2030.

Notre agglomération nous ouvre aussi les voies en matière d'investissement car lorsque Grand Paris Sud investit dans une seule de nos 23 communes c'est pour l'ensemble de notre communauté qu'elle investit.

Ici à Villabé, elle rénove nos ponts, nos routes, les éclairages, notre réseau d'eau potable et met à notre disposition un fond de concours.

Nous irons aussi chercher toutes les aides financières au niveau du département et de la région Ile de France pour la concrétisation de nos projets.

Alors je vous invite à poursuivre en 2025 et jusqu'à la fin de ce mandat en mars 2026 et pourquoi pas bien au-delà jusqu'en 2032 avec l'ambition, le courage et toute l'énergie qui nous caractérisent.

En 2025, comme cela vient de vous être proposé nous ne toucherons pas à nos taux d'imposition.

Ce soir, une nouvelle fois nous allons pouvoir, ici, échanger démocratiquement dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire.

En conclusion de ce débat d'orientation budgétaire, nous pouvons affirmer que les perspectives sont encourageantes. Nous avons mis en lumière des opportunités significatives pour renforcer notre croissance économique tout en garantissant une gestion responsable des ressources.

Les propositions que nous avons avancées sont aussi axées sur l'innovation, le soutien aux secteurs clés et l'amélioration des services publics. Ils témoignent d'une volonté collective d'investir dans l'avenir.

Je vous propose de reformuler une citation célèbre : "Ensemble, nous pouvons transformer nos idées en actions concrètes pour bâtir un avenir meilleur." Cela souligne l'importance de notre collaboration et de notre engagement collectif pour réaliser nos ambitions budgétaires.

Il est essentiel de continuer à travailler ensemble, en favorisant le dialogue et la collaboration entre toutes les parties prenantes.

En adoptant une approche proactive et en restant attentifs aux besoins de notre communauté, nous pouvons non seulement atteindre nos objectifs budgétaires, mais également améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

En somme, ce débat doit être constructif et doit permettre de poser des bases solides pour un avenir prospère.

Merci à tous pour vos contributions et votre engagement.

« L'avenir appartient à ceux qui croient à la beauté de leurs rêves. » - Eleanor Roosevelt.